

Rapport du Comité des conférences pour 2016



Nations Unies • New York, 2016



Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions d'organisation	5
A. Composition	5
B. Bureau	5
C. Organisation des travaux	5
D. Programme de travail	6
E. Participation d'observateurs.	6
II. Calendrier des conférences et des réunions.	7
A. Adoption du projet révisé de calendrier des conférences et réunions pour 2017	7
B. Demandes de dérogation aux dispositions du paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale.	7
C. Demandes de dérogation présentées entre les sessions du Comité	8
III. Gestion des réunions	10
A. Analyse de l'utilisation des services et installations de conférence	10
B. Prestation de services d'interprétation pour les réunions des organes autorisés à se réunir « selon les besoins »	10
C. Prestation de services d'interprétation pour les réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres	10
D. Réunions tenues par des organes hors du centre de conférence où ils ont leur siège.	11
E. Utilisation des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi	11
F. Utilisation du centre de conférence de la Commission économique pour l'Afrique	11
G. Comptes rendus analytiques, procès-verbaux et enregistrements numériques.	11
IV. Gestion de la documentation	12
V. La technologie au service de l'efficacité	14
VI. Dotation en effectifs	15

VII.	Amélioration des installations et accessibilité	16
VIII.	Qualité des services de conférence	17
IX.	Organisation des travaux	18
Annexes		
I.	Projet de résolution	19
II.	Projet de calendrier révisé des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que des principaux organes des institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des organes conventionnels créés sous les auspices de l'Organisation pour 2017	33
A.	Calendrier des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2017.....	35
B.	Liste des organes dont le mandat doit être présenté pour renouvellement à l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session	80
C.	Projet de calendrier des conférences et réunions des principaux organes des institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des organes conventionnels créés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour 2017	81

Chapitre I

Questions d'organisation

A. Composition

1. En application de la résolution 43/222 B de l'Assemblée générale, en 2016, le Comité des conférences était composé des États Membres suivants : Allemagne, Autriche, Bahreïn, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Ghana, Hongrie, Iran (République islamique d'), Jamaïque, Japon, Libéria, Mauritanie, Namibie, Paraguay, Qatar, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie et Sri Lanka¹.

B. Membres du Bureau

2. À sa session d'organisation de 2016 (541^e séance), le 25 avril 2016, et à l'ouverture de sa session de fond (542^e séance), le 6 septembre 2016, le Comité a élu les membres suivants pour 2016 :

Présidente :

Katalin Annamária **Bogyay** (Hongrie)

Vice-Présidents :

Hayfa Ali Ahmed **Matar** (Bahreïn)

Carolyn **Strainic** (États-Unis d'Amérique)

Aba **Ayebi-Arthur** (Ghana)

Rapporteur :

Marcelo Eliseo **Scappini Ricciardi** (Paraguay)

3. À sa session d'organisation également, le Comité est convenu du principe que son président mènerait des consultations en vue de déterminer la composition du Bureau pour 2017 et que le Président et les autres membres sortants du Bureau resteraient en fonctions jusqu'à l'élection des membres du Bureau pour 2017.

C. Organisation des travaux

4. À sa session d'organisation, le Comité a décidé qu'il suivrait les directives, adoptées en 1994 et 1995, concernant son examen des demandes de dérogation au calendrier des conférences et des réunions déposées entre deux sessions, et se réunirait chaque fois que nécessaire pour examiner les demandes ayant une incidence sur ce calendrier pendant les sessions de l'Assemblée générale.

5. À la même session, le Comité a examiné le programme 1 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de cadre stratégique pour la période 2018-2019 [A/71/6 (Prog.1)]. La Secrétaire générale adjointe chargée du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a pris la parole devant le Comité et présenté le projet de cadre stratégique. Des représentants du Secrétariat

¹ Deux sièges à pourvoir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes sont vacants depuis la soixante-dixième session de l'Assemblée générale (voir A/70/107 et A/AC.172/2016/INF/1).

ont répondu aux questions des délégations des États Membres suivants : Autriche, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Paraguay et République-Unie de Tanzanie. Les recommandations du Comité ont été transmises dans une lettre datée du 19 mai 2016, adressée par son président au Président du Comité du programme et de la coordination, et publiées dans un document de séance sur le projet de cadre stratégique pour la période 2018-2019 : examen du deuxième volet (plan-programme biennal) par les organes sectoriels, techniques et régionaux (voir E/AC.51/2016/CRP.1/Rev.1, annexe).

6. Le Comité a tenu sa session de fond du 6 au 13 septembre 2016 (542^e à 546^e séances). À l'ouverture de la session de fond, le 6 septembre, la Secrétaire générale adjointe a présenté le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences (A/71/116). Des déclarations ont été faites au cours des séances par les représentants de l'Autriche, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, du Japon et de la République-Unie de Tanzanie.

D. Programme de travail

7. À sa session d'organisation de 2015 (536^e séance), le 22 avril 2015, le Comité avait prié le Secrétariat de lui présenter l'ordre du jour provisoire de 2016 à sa session d'organisation de 2016. À sa session d'organisation de 2016 (541^e séance), le 25 avril 2016, il a adopté l'ordre du jour provisoire (A/AC.172/2016/L.1) et prié le Secrétariat de lui présenter l'ordre du jour provisoire de 2017 à sa session d'organisation de 2017. Ensuite, après la publication du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences (A/71/116), qui a été structuré de façon stratégique et rationalisée, un ordre du jour révisé pour 2016 a été adopté à la 542^e séance, le 6 septembre 2016 (A/AC.172/2016/1/Rev.1). Le Comité a également décidé d'inscrire à son programme de travail de l'année des réunions informelles, qui se tiendraient avant la session de fond ou sur demande et au cours desquelles le Secrétariat communiquerait des renseignements sur les questions relatives à la gestion des conférences intéressant les États Membres.

E. Participation d'observateurs

8. Un État Membre, l'Allemagne, et une organisation intergouvernementale, l'Union européenne, étaient représentés en qualité d'observateurs à la session d'organisation du Comité. Trois États Membres, à savoir Cuba, Israël et le Kenya, étaient représentés en qualité d'observateurs à la session de fond.

Chapitre II

Calendrier des conférences et réunions

A. Adoption du projet révisé de calendrier des conférences et réunions pour 2017

9. À sa 542^e séance, le 6 septembre 2016, le Comité a examiné et adopté le projet révisé de calendrier des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2017 (A/AC.172/2016/L.2).

Débat

10. Plusieurs délégations ont dit qu'il conviendrait, compte tenu de ce qu'on sait de l'utilisation qui a été faite des services de conférences dans le passé, de prolonger la deuxième partie de la reprise de la session de la Cinquième Commission pour permettre à celle-ci de terminer ses travaux en temps voulu et assurer ainsi la participation pleine et entière de toutes les parties prenantes. En outre, plusieurs délégations ont jugé préoccupant le fait qu'un certain nombre d'autres organes intergouvernementaux aient prolongé leurs séances au-delà du temps imparti. Il a également été dit que le fait qu'un organe intergouvernemental ne puisse pas achever ses délibérations dans le temps imparti ne justifiait pas de modifier le calendrier des conférences, que la programmation de séances supplémentaires aurait des incidences financières et que de telles modifications devaient tenir compte des méthodes de travail et des arrangements concernant la présentation des rapports des organes concernés. Un représentant du Secrétariat a dit que le Comité des conférences n'avait pas pour habitude de commenter les dates de la session d'autres organes sans consulter lesdits organes. Le Comité n'étant pas parvenu à un accord sur la proposition au terme d'un débat approfondi, plusieurs délégations se sont réservé le droit de porter la question devant d'autres organes intergouvernementaux.

B. Demandes de dérogation aux dispositions du paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale

11. À sa 542^e séance, le 6 septembre 2016, le Comité a examiné les sections du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences (A/71/116, sect. II.A.2, et dossier d'information², sect. I.A) relatives aux demandes de dérogation aux dispositions du paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243, dans lequel l'Assemblée générale a décidé qu'aucun de ses organes subsidiaires ne pouvait se réunir au Siège de l'Organisation des Nations Unies pendant une de ses sessions ordinaires, si ce n'était avec son assentiment exprès.

Conclusions et recommandations

12. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'autoriser expressément les organes suivants à se réunir à New York pendant la partie principale de sa soixante et onzième session, à condition que les services de conférence destinés à toutes ces réunions soient assurés sous réserve de

² Voir http://coc.dgacm.org/2016/Documents/2016_Supplementary_Information.pdf.

disponibilité et de façon à ce que ses travaux et ceux de ses grandes commissions ne s'en ressentent pas :

- a) Comité des relations avec le pays hôte;
- b) Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien;
- c) Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
- d) Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination;
- e) Groupe des auditeurs externes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique;
- f) Comité des commissaires aux comptes;
- g) Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit;
- h) Tribunal d'appel des Nations Unies;
- i) Comité des conférences.

C. Demandes de dérogation présentées entre les sessions du Comité

13. Dans sa résolution 70/9, l'Assemblée générale a approuvé le projet de calendrier biennal des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2016 et 2017, tel qu'il avait été présenté par le Comité, et autorisé celui-ci à y apporter tous les aménagements que dicteraient les mesures et les décisions qu'elle aurait prises à sa soixante-dixième session. Le calendrier a été publié sous la cote A/AC.172/2016/2 et Corr.1.

14. Le Comité a approuvé les demandes suivantes :

- a) Une demande reçue du Comité consultatif, qui souhaitait prolonger la durée d'une des séances de sa session d'automne de 2015 au-delà des horaires de réunion ordinaires;
- b) Une demande reçue du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, qui souhaitait prolonger la durée de trois des séances de sa session d'hiver au-delà des horaires de réunion ordinaires;
- c) Une demande reçue du Conseil consultatif pour les questions de désarmement, qui souhaitait tenir à Genève, plutôt qu'à New York, ses soixante-cinquième et soixante-septième sessions du 27 au 29 janvier 2016 et du 25 au 27 janvier 2017;
- d) Une demande reçue de la Commission de la condition de la femme, qui souhaitait tenir une séance supplémentaire à sa soixantième session;
- e) Une demande reçue des présidents des organes conventionnels des droits de l'homme, qui souhaitaient tenir à New York, plutôt qu'à Genève, leur vingt-huitième réunion annuelle en mai et juin 2016;
- f) Une demande reçue du Groupe de travail sur la détention arbitraire, qui souhaitait tenir à New York, plutôt qu'à Genève, sa soixante-quinzième session en avril 2016;

g) Une demande reçue du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui souhaitait tenir une séance supplémentaire afin d'adopter deux projets de résolutions restants et de conclure la reprise de sa session de 2016.

Chapitre III

Gestion des réunions

A. Analyse de l'utilisation des services et installations de conférence

15. À sa 542^e séance, le 6 septembre 2016, le Comité des conférences a examiné la section du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences dans laquelle figurait une analyse de l'utilisation des services de conférence mis à la disposition des organes de l'Organisation (A/71/116, par. 12 à 19, 77 et 80 b), et dossier d'information³, sect. II).

16. Le Comité a également entendu un exposé de sa présidente sur les consultations tenues avec les organes intergouvernementaux dont le taux d'utilisation des services de conférence était inférieur à la norme, fixée à 80 %, pour les trois dernières années: le Comité de l'information, la Deuxième Commission et le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance. En conséquence, le Président du Comité de l'information avait accepté de recommander que celui-ci détermine le nombre de séances officielles nécessaires et reconnu que pour améliorer le taux d'utilisation, il importait de commencer les réunions à l'heure. Le personnel du Secrétariat chargé de l'appui à la Deuxième Commission avait reçu une formation aux politiques applicables aux services de conférence et son secrétaire se chargerait de coordonner la programmation de sa séance de clôture avec la Section de la gestion des réunions. Le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance était parvenu à un taux d'utilisation de 90 % à sa session de juin 2016, en réduisant le nombre de ses séances, et ferait encore mieux à l'avenir en tirant les enseignements du passé.

B. Prestation de services d'interprétation pour les réunions des organes autorisés à se réunir « selon les besoins »

17. À la même séance, le Comité a examiné la section du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences consacrée à la prestation de services d'interprétation pour les réunions des organes autorisés à se réunir « selon les besoins » (A/71/116, par. 20 et 73, et dossier d'information², sect. III).

C. Prestation de services d'interprétation pour les réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres

18. À la même séance également, le Comité a examiné la section du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences consacrée à la prestation de services d'interprétation pour les réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres (A/71/116, par. 21 à 23, et dossier d'information², sect. IV).

³ http://coc.dgacm.org/2016/Documents/2016_Supplementary_Information.pdf

D. Réunions tenues par des organes hors du centre de conférence où ils ont leur siège

19. À sa 542^e séance également, le Comité a examiné la section du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences consacrée aux réunions tenues par des organes hors du centre de conférence où ils ont leur siège (A/71/116, par. 24 à 26).

E. Utilisation des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi

20. À la même séance, le Comité a examiné la section du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences consacrée à l'utilisation des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/71/116, par. 27).

F. Utilisation du centre de conférence de la Commission économique pour l'Afrique

21. À la même séance également, le Comité a examiné la section du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences consacrée à l'utilisation du centre de conférence de la Commission économique pour l'Afrique (A/71/116, annexe). Il a décidé que cette question resterait à l'examen.

Débat

22. Répondant à la question posée par une délégation, un représentant du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a expliqué que celui-ci n'était pas responsable des questions financières relatives aux services de conférence des commissions régionales ni des questions liées aux ressources humaines et au fonctionnement de ces services, mais qu'il échangeait avec elles des informations concernant les pratiques de gestion des conférences.

G. Comptes rendus analytiques, procès-verbaux et enregistrements numériques

23. À sa 542^e séance également, le Comité a examiné la section du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences consacrée aux comptes rendus analytiques, aux procès-verbaux et aux enregistrements numériques (A/71/116, par. 29 et 30).

Chapitre IV

Gestion de la documentation

24. À sa 542^e séance, le 6 septembre 2016, le Comité des conférences a examiné les sections du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences concernant la gestion de la documentation (voir A/71/116, par. 31 à 42, 74, 78 et 80 c) et d), et dossier d'information², sect. VI et VII B et C).

Débat

25. Une délégation a demandé des informations sur les facteurs externes expliquant la présentation fréquemment tardive des documents par les départements auteurs et les mesures permettant d'améliorer le respect des délais de soumission des documents relevant du système de créneaux. Un représentant du Secrétariat a indiqué que les départements auteurs invoquaient notamment la nécessité de rendre compte des événements récents, la nécessité d'inclure des informations provenant de sessions se suivant sans interruption, les retards dans la présentation des contributions des États Membres, la difficulté de coordonner les contributions de diverses entités auteurs, l'augmentation du nombre de rapports demandés ainsi que le manque de personnel pouvant les établir, la nécessité de disposer de plus de temps pour mieux saisir certaines informations hautement techniques ou financières et la nécessité de tenir des consultations sur des questions politiquement sensibles. Le respect des délais de soumission s'était néanmoins amélioré au fil des ans, grâce à l'inclusion d'un indicateur de résultat prévoyant un taux de respect des délais de 90 % dans les contrats de mission que les hauts fonctionnaires signaient chaque année avec le Secrétaire général, à l'inscription systématique de l'état de la documentation à l'ordre du jour du Comité de gestion et aux travaux de l'équipe spéciale interdépartementale sur la documentation. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences collaborait étroitement avec les départements auteurs, notamment en envoyant des rapports sur la documentation aux organes intergouvernementaux en vue de recenser les possibilités d'amélioration.

26. Une délégation s'est dite préoccupée par la limitation du nombre de mots des documents présentés par les États Membres. Les représentants du Secrétariat ont expliqué que cette limitation ne s'appliquait qu'aux rapports émanant du Secrétariat. Les États Membres étaient toutefois invités à suivre les directives sur la longueur des communications de façon à permettre au Département d'établir des prévisions de la charge de travail aux fins de la planification des capacités et de traiter les documents dans les délais prescrits.

27. Une délégation s'est enquis des mesures qui avaient été prises pour appliquer les mêmes critères de contrôle de la qualité aux documents traduits à l'extérieur, comme l'avait demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 70/9. Un représentant du Secrétariat a indiqué qu'à New York, tous les documents traduits à l'extérieur étaient désormais soumis à un contrôle de la qualité. Les outils utilisés par les traducteurs internes, en particulier le système de traduction assistée par ordinateur eLUNA, avaient été mis à la disposition des traducteurs externes en vue d'améliorer la qualité, l'exactitude et la cohérence des textes et de veiller à ce que la terminologie officielle soit utilisée.

28. En réponse aux questions posées par une délégation, un représentant du Secrétariat a dit que le Système de référence terminologique de l'ONU (UNTERM) était très utilisé par le personnel, les délégués et le grand public et était en passe de devenir la ressource terminologique officielle de l'ONU. Le Département coopérait avec les organismes des Nations Unies et les organisations internationales en vue d'ajouter leurs ressources terminologiques au portail.

Chapitre V

La technologie au service de l'efficacité

29. À sa cinquante-troisième séance, le 6 septembre 2016, le Comité a examiné la section du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences consacrée à l'utilisation de la technologie pour accroître l'efficacité (A/71/116, par. 44 à 49 et 74).

Chapitre VI

Dotation en effectifs

30. À sa cinquante-troisième séance, le 6 septembre 2016, le Comité a examiné la section du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences consacrée à la dotation en effectifs (A/71/116, par. 50 à 64, 75 et 76, et dossier d'information², sect. VIII).

Délibérations du Comité

31. Une délégation a demandé à être informée des résultats du programme de formation en interne organisé à New York à l'intention de futurs interprètes éventuels en arabe et en français. Un représentant du Secrétariat a indiqué qu'un certain nombre de stagiaires ayant suivi ce programme avaient déjà réussi soit le concours d'interprétation soit le test à l'intention des interprètes free-lance. Un programme analogue pourrait être organisé pour pourvoir si besoin les autres cabines d'interprétation.

32. Une délégation a demandé des éclaircissements concernant la justification du reclassement de 11 postes linguistiques à l'Office des Nations Unies à Nairobi. Un représentant du Secrétariat a expliqué que ces postes avaient été reclassés pour répondre à la demande des États Membres tendant à ce que le Secrétaire général assure un contrôle approprié de la qualité du travail des traducteurs extérieurs et pour respecter le principe de l'égalité de classement pour un travail égal entre tous les lieux d'affectation.

33. Les délégations ont félicité le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour ses efforts visant à recruter des spécialistes des langues venant de régions sous-représentées mais se sont inquiétés des conséquences de la dérogation à la règle selon laquelle les candidats doivent avoir au moins trois langues officielles. Les représentants du Département ont expliqué que cette règle demeure en vigueur pour les services arabe, anglais, français et russe. Les traducteurs chinois n'étaient pas tenus d'avoir trois langues officielles depuis un certain temps déjà. Les candidats n'ayant que deux langues officielles avaient été admis à passer le concours de 2016 pour le recrutement de traducteurs espagnols à titre de mesure temporaire pour diversifier l'effectif de linguistes. La moitié des 5 000 candidats venaient de pays de l'Amérique latine et des Caraïbes. Cette initiative devrait permettre d'accroître la représentation des variantes latino-américaines de l'espagnol au Service espagnol de traduction et d'attirer suffisamment de candidats pour pourvoir tous les postes vacants.

34. Répondant à la question d'une délégation, un représentant du Département a indiqué qu'une seule université d'Amérique latine avait signé un mémorandum d'accord avec l'ONU, la plupart des autres ne remplissant pas les conditions requises. Toutefois, le Département faisait davantage d'efforts en direction des universités d'Amérique latine et des Caraïbes et envisageait de proposer des stages à distance aux étudiants en traduction de la région.

35. Une délégation a demandé des renseignements sur le détachement de traducteurs français de New York à Vienne. Un représentant du Secrétariat a expliqué que deux traductrices françaises avaient été détachées en août 2016, qu'un traducteur suivrait en novembre 2016 et que deux postes seraient pourvus par des lauréats du concours.

Chapitre VII

Amélioration des installations et accessibilité

36. À sa cinquante-troisième séance, le 6 septembre 2016, le Comité a examiné la section du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences consacrée à l'amélioration des installations et l'accessibilité (A/71/116, par. 65 et 67 et 79).

37. Une délégation a appelé l'attention sur des mandats récents de l'Assemblée générale concernant l'accessibilité des installations de conférence pour les personnes handicapées. Un représentant du Secrétariat a indiqué que le Secrétaire général présentera à la troisième Commission lors de la soixante et onzième session de l'Assemblée un rapport sur l'état de l'accessibilité aux installations et services du Siège de l'ONU, y compris les améliorations réalisées grâce au plan-cadre d'équipement qui a permis de faire en sorte que les normes de ces installations soient égales ou supérieures à celles du pays hôte.

38. L'interprétation en langage des signes n'a été assurée au moyen du budget ordinaire que pour le Comité des droits des personnes handicapées et pour les sessions de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Autrement, il fallait des ressources extrabudgétaires pour fournir des services accessibles. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences comptait harmoniser le recrutement des interprètes en langage des signes dans les différents lieux d'affectation.

39. Les personnes souffrant de déficiences auditives ou visuelles pouvaient emprunter des équipements au Centre d'accessibilité de New York, qui est ouvert depuis 2013. La République de Corée avait financé l'équipement du centre et sa maintenance, ainsi que la formation de son personnel. Grâce à la modernisation de ce matériel généreusement assurée par le Gouvernement de la République de Corée en 2016, un large éventail de nouveaux appareils est désormais proposé aux usagers du Centre. Les délégués, les membres du personnel de l'ONU et les visiteurs ayant besoin d'aides diverses peuvent tirer parti des effets bénéfiques de ce don. Le Département avait invité les autres États Membres de faire des dons analogues afin d'étendre les services d'accessibilité à tous les lieux d'affectation.

Chapitre VIII

Qualité des services de conférence

40. À sa cinquante-troisième séance, le 6 septembre 2016, le Comité a examiné la section du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences consacrée à la qualité des services de conférence (A/71/116, par. 68 à 72, et dossier d'information², sect. VII.A).

Chapitre IX

Organisation des travaux

41. À sa cinquante-troisième séance, le 6 septembre 2016, le Comité a examiné les procédures relatives à la participation d'observateurs à ses travaux, conformément au paragraphe 20 de la section II.A de la résolution 57/283 B de l'Assemblée générale, et est convenu de les garder constamment à l'examen.

Annexe I

Projet de résolution

Le Comité des conférences recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

Plan des conférences

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions antérieures sur le plan des conférences, notamment la résolution 70/9 du 13 novembre 2015,

Rappelant également ses résolutions antérieures sur le multilinguisme, notamment la résolution 69/324 du 11 septembre 2015, et réaffirmant leurs dispositions relatives aux services de conférence,

Réaffirmant sa résolution 42/207 C du 11 décembre 1987, dans laquelle elle a demandé au Secrétaire général de veiller à l'égalité de traitement des langues officielles de l'Organisation des Nations Unies,

Ayant examiné le rapport du Comité des conférences pour 2016¹ et le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences²,

Réaffirmant également le rôle qui revient à la Cinquième Commission en ce qui concerne les questions administratives et budgétaires,

Rappelant sa résolution 14 (I) du 13 février 1946 et le rôle qui revient au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, organe subsidiaire qui relève d'elle,

I

Calendrier des conférences et des réunions

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Comité des conférences pour 2016⁴;
2. *Approuve* le projet de calendrier révisé des conférences et des réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2017, tel qu'il a été présenté par le Comité des conférences³, compte tenu des observations du Comité et sous réserve des dispositions de la présente résolution;
3. *Autorise* le Comité des conférences à apporter au calendrier révisé des conférences et des réunions pour 2017 tous les aménagements que dicteraient les mesures et les décisions qu'elle aura prises à sa soixante et onzième session;
4. *Note avec satisfaction* que le Secrétariat a tenu compte des dispositions énoncées dans ses résolutions 53/208 A du 18 décembre 1998, 54/248 du 23 décembre 1999, 55/222 du 23 décembre 2000, 56/242 du 24 décembre 2001, 57/283 B du 15 avril 2003, 58/250 du 23 décembre 2003, 59/265 du 23 décembre

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et onzième session, Supplément n° 32 (A/71/32).

² A/71/116*.

³ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et onzième session, Supplément n° 32 (A/71/32), annexe II.

2004, 60/236 A du 23 décembre 2005, 61/236 du 22 décembre 2006, 62/225 du 22 décembre 2007, 63/248 du 24 décembre 2008, 64/230 du 22 décembre 2009, 65/245 du 24 décembre 2010, 66/233 du 24 décembre 2011, 67/237 du 24 décembre 2012 et 68/251 du 27 décembre 2013, en ce qui concerne le vendredi saint orthodoxe et les fêtes chômées de l'Eïd al-Fitr et de l'Eïd al-Adha, et demande à tous les organes intergouvernementaux de se conformer aux décisions applicables lorsqu'ils programment leurs réunions;

5. *Note également avec satisfaction* que le Secrétariat a tenu compte des dispositions énoncées dans ses résolutions pertinentes sur le plan des conférences, notamment la résolution 69/250 du 29 décembre 2014, en ce qui concerne Yom Kippour, la Journée du Vesak, Diwali, GURPURAB et le Noël orthodoxe, et demande à tous les organes intergouvernementaux intéressés de continuer à se conformer aux décisions applicables lorsqu'ils programment leurs réunions;

6. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que toute modification apportée au calendrier des conférences et des réunions le soit dans le strict respect du mandat du Comité des conférences et de ses résolutions pertinentes;

7. *Invite* les États Membres à veiller à ce que les nouveaux textes adoptés par les organes délibérants contiennent suffisamment d'informations sur les modalités d'organisation des conférences et réunions;

8. *Rappelle* l'article 153 de son Règlement intérieur et, dans le cas des résolutions ayant des incidences financières, prie le Secrétaire général de préciser les modalités d'organisation des conférences, compte tenu des tendances constatées à l'occasion d'autres réunions du même type, de sorte que les services de conférence et de traitement de la documentation soient mobilisés de la manière la plus efficace et la plus économique possible;

9. *Réaffirme* qu'il faut remédier au problème des activités qui font double emploi dans les services de conférence et note à cet égard que le Conseil économique et social a décidé, dans sa résolution 2013/13 du 22 juillet 2013, d'examiner à une date ultérieure la nécessité de revoir son calendrier biennal provisoire des conférences et des réunions à la lumière des consultations intergouvernementales sur son renforcement qui se poursuivent;

II

Utilisation des ressources affectées aux services de conférence

10. *Réaffirme* la règle qui veut que les salles de conférence soient affectées en priorité aux réunions d'États Membres;

11. *Demande* au Secrétaire général et aux États Membres de se conformer aux principes directeurs et aux procédures énoncés dans l'instruction administrative régissant l'utilisation des locaux de l'Organisation pour des réunions, conférences, manifestations spéciales et expositions⁴;

12. *Souligne* que ces réunions, conférences, manifestations spéciales et expositions doivent être compatibles avec les buts et les principes de l'Organisation;

13. *Note* que le taux global d'utilisation pour tous les organes inscrits au calendrier des services de conférence dans les quatre principaux centres de conférence

⁴ ST/AI/416.

a été de 80 pour cent pour 2015, comme en 2014, contre 78 pour cent pour 2013, et qu'il est donc égal à la norme, fixée à 80 pour cent;

14. *Demande* au Comité des conférences de tenir des consultations avec les organes qui ont régulièrement sous-utilisé les ressources qui leur étaient allouées au cours des six dernières années et de faire les recommandations qui s'imposent afin que les ressources affectées aux services de conférence soient utilisées au mieux;

15. *Exhorte* les secrétariats et les bureaux des organes qui sous-utilisent les ressources qui leur sont allouées en matière de services de conférence à collaborer plus étroitement avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences du Secrétariat et à envisager de modifier leurs programmes de travail, notamment de les réaménager en tenant compte du caractère récurrent de certains points de l'ordre du jour, en vue d'améliorer leur taux d'utilisation des ressources;

16. *Exhorte* les organes intergouvernementaux dont le taux d'utilisation est inférieur à la norme de 80 pour cent depuis six ans à prendre ce taux en considération lorsqu'ils planifieront leurs sessions, de manière à atteindre la norme;

17. *Demande de nouveau* aux organes intergouvernementaux de revoir le programme de leurs réunions et d'élaborer ou de réaménager leur programme de travail en fonction de leur utilisation effective des ressources affectées aux services de conférence, dans un souci d'efficience;

18. *Constate* que l'ouverture tardive et la clôture prématurée des séances entraînent un gaspillage du temps alloué qui réduit notablement les taux d'utilisation des organes concernés, et invite les secrétariats et les bureaux desdits organes à s'attacher à éviter que les séances commencent en retard et se terminent plus tôt que prévu;

19. *Accueille avec satisfaction* les mesures prises par les organes qui ont réaménagé leur programme de travail pour optimiser l'utilisation des services de conférence;

20. *Remercie* le Secrétaire général des mesures qu'il a prises pour améliorer le taux d'utilisation des ressources affectées aux services de conférence et, à cet égard, l'engage à accroître l'efficience de ces services et à lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-douzième session;

21. *Prie* le Secrétaire général de consulter les États Membres au sujet des initiatives ayant des incidences sur l'utilisation des services et installations de conférence;

22. *Note* que, pour les réunions tenues à New York par les organes autorisés à se réunir « selon les besoins », 97 pour cent des demandes de services d'interprétation ont été satisfaites en 2015, comme en 2014, contre 98 pour cent en 2013, et prie le Secrétaire général de continuer à faire bien comprendre à ces organes qu'ils doivent continuer d'optimiser les services de conférence fournis, et de faire rapport, par l'intermédiaire du Comité des conférences, sur les services de conférence fournis à ces organes;

23. *Mesure* l'importance que les réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres revêtent pour le bon déroulement des travaux des organes intergouvernementaux, prie le Secrétaire général de satisfaire, dans la mesure du possible, toutes les demandes de services de conférence occasionnées par ces réunions et prie le Secrétariat d'informer dès que possible les groupes demandeurs de

la disponibilité des services de conférence, y compris les services d'interprétation, ainsi que de tout changement qui pourrait intervenir avant la réunion concernée;

24. *Note* que la proportion de réunions de groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres qui ont bénéficié de services d'interprétation dans les quatre principaux centres de conférence a été de 83 pour cent pour 2015, contre 85 pour cent pour 2014 et 93 pour cent pour 2013, et prie le Secrétaire général de continuer à recourir à des formules novatrices pour remédier aux problèmes que les États Membres rencontrent du fait que certaines réunions de groupes régionaux et autres grands groupes se déroulent sans services de conférence, et de lui faire rapport à ce sujet par l'intermédiaire du Comité des conférences;

25. *Exhorte une fois de plus* les organes intergouvernementaux à ne ménager aucun effort, au stade de la programmation, pour tenir compte des réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres, à prévoir ces réunions dans leur programme de travail et à aviser les services de conférence suffisamment à l'avance lorsqu'une de leurs séances est annulée, de façon que les ressources libérées puissent, si possible, être affectées à une réunion d'un desdits groupes;

26. *Accueille avec satisfaction* les efforts que tous les utilisateurs des services de conférence font pour informer le Secrétariat le plus tôt possible de toute annulation des services demandés de sorte qu'ils puissent aisément être affectés à d'autres réunions;

27. *Note avec satisfaction* que, conformément aux dispositions de plusieurs de ses résolutions, notamment le paragraphe 23 de sa résolution 70/9, et en application de la règle du siège, les organes des Nations Unies ayant leur siège à Nairobi y ont tenu toutes leurs réunions en 2015, et prie le Secrétaire général de lui rendre compte de la situation à sa soixante-douzième session, par l'intermédiaire du Comité des conférences;

28. *Note* la poursuite des initiatives visant à améliorer les installations de conférence de la Commission économique pour l'Afrique et, à cet égard, engage le Secrétaire général à faire en sorte que les travaux de modernisation, notamment de l'Africa Hall, soient achevés dans les délais;

29. *Constate* que le taux d'utilisation des services du centre de conférence de la Commission économique pour l'Afrique s'est amélioré et, à cet égard, prie le Secrétaire général de continuer de chercher, notamment en collaboration avec des partenaires tels que l'Union africaine, des moyens d'accroître l'utilisation de ces services et de lui rendre compte des résultats de ses recherches, y compris des retombées des campagnes de la Commission;

30. *Prie* le Secrétaire général de continuer d'inviter les chefs des organismes des Nations Unies à utiliser en priorité, chaque fois que possible, le centre de conférence de la Commission économique pour l'Afrique, afin qu'il serve davantage;

31. *Salue* l'initiative dont le Secrétaire général a fait preuve en recherchant des moyens d'accroître l'efficacité et l'efficience des services de conférence;

32. *Prie* le Secrétaire général de continuer à s'efforcer d'améliorer les services de conférence dans les quatre principaux centres de conférence, notamment en recensant et éliminant les recoupements et les chevauchements d'activités et les doubles emplois, en trouvant des solutions novatrices, en créant des effets de synergie

et en réduisant les coûts sans compromettre la qualité des services, et de rendre compte chaque année des progrès accomplis à cet égard;

33. *Souligne de nouveau* qu'il faut continuer de moderniser toutes les installations de conférence, y compris de visioconférence, des quatre principaux centres de conférence et des commissions régionales, et prie le Secrétaire général de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-douzième session au plus tard;

34. *Se félicite* des mesures prises pour faciliter l'accès des personnes handicapées aux services de conférence et leur utilisation des installations, notamment la création du Centre d'accessibilité, et engage le Secrétaire général à poursuivre dans cette voie et à lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-douzième session;

35. *Prie* le Secrétaire général de continuer de s'occuper en priorité des questions d'accès aux installations de conférence et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-douzième session;

36. *Prend note avec satisfaction* de la règle de la gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale qui, lorsqu'elle peut être appliquée, offre une façon efficace d'assurer le service des réunions tenues ailleurs que dans les centres de conférence et, à cet égard, prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour réaliser davantage d'économies en l'appliquant rigoureusement lorsque la qualité des services ne risque pas d'en souffrir, et de faire rapport sur la question au Comité des conférences à sa session de fond de 2017; et *prie* le Secrétaire général de continuer de rendre compte des économies réalisées grâce aux projets de gestion intégrée à l'échelle mondiale;

III

Mettre à profit les technologies et évaluer la qualité des services de conférence

37. *Note avec satisfaction* les efforts que le Secrétaire général déploie, dans le cadre de l'initiative relative à la gestion intégrée à l'échelle mondiale, pour appliquer dans les quatre principaux centres de conférence des indicateurs de résultats et des systèmes informatiques communs (par exemple gData, gDoc, gMeets et gText), et prie le Secrétaire général de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-douzième session;

38. *Prend note* des progrès accomplis dans le développement et la mise en service des logiciels de gestion des services de conférence gData, gDoc, gMeets et gText, et prie le Secrétaire général de faire figurer tout renseignement utile relatif à leur fonctionnement, à leur maintenance et à leur intégration avec les systèmes existants, selon qu'il conviendra, dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019;

39. *Rappelle* le paragraphe 24 du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences⁵ et prie le Secrétaire général d'achever les évaluations internes relatives aux mécanismes de responsabilisation et à la répartition entre le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et les Directeurs généraux des Offices des Nations Unies à Genève, Nairobi et Vienne des attributions relatives aux politiques régissant la gestion des conférences, aux activités et à l'utilisation des ressources disponibles, prie le

⁵ A/70/122.

Secrétaire général de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-douzième session, et rappelle à cet égard le paragraphe 15 de la section III de sa résolution 66/233 du 24 décembre 2011, le paragraphe 2 de la section III de sa résolution 67/237 du 24 décembre 2012, le paragraphe 38 de sa résolution 68/251 du 27 décembre 2013 et le paragraphe 48 de sa résolution 69/250;

40. *Prend note* des initiatives qui ont été prises, dans l'optique de la gestion intégrée à l'échelle mondiale, pour rationaliser les méthodes, faire des économies d'échelle et améliorer la qualité des services de conférence, et souligne à ce propos qu'il importe d'assurer l'égalité de traitement des fonctionnaires affectés aux services de conférence et de veiller à ce que le principe de l'égalité de classement des postes couvrant les mêmes fonctions soit respecté dans les quatre principaux centres de conférence;

41. *Rappelle* que le degré de satisfaction des États Membres est un indicateur fondamental de la qualité de la gestion des conférences et des services de conférence;

42. *Prie* le Secrétaire général de continuer de veiller à ce que les mesures que le Département prend pour recueillir l'appréciation des États Membres sur la qualité des services de conférence qui leur sont fournis, indicateur de résultat fondamental pour le Département, offrent à tous les États Membres la même possibilité de porter leur appréciation dans les six langues officielles de l'Organisation, et à ce que ces mesures soient pleinement conformes à ses résolutions pertinentes, et lui demande de lui rendre compte, par l'intermédiaire du Comité des conférences, des progrès accomplis à cet égard;

43. *Prie également* le Secrétaire général de continuer de rechercher les meilleures méthodes et techniques d'évaluation du degré de satisfaction des usagers, de s'efforcer d'obtenir un taux de réponse plus élevé aux enquêtes sur la qualité des services et de lui rendre compte régulièrement des résultats obtenus;

44. *Prend note avec satisfaction* des efforts que fait le Département pour recueillir l'appréciation des États Membres sur la qualité des services de conférence qui leur sont fournis et tenir compte des observations ou réclamations que ceux-ci formulent par écrit ou pendant les réunions, et prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour trouver des formules novatrices qui permettent de recueillir et d'analyser systématiquement les appréciations des États Membres et des présidents et secrétaires des commissions et comités sur la qualité des prestations, et de lui rendre compte à ce sujet par l'intermédiaire du Comité des conférences;

45. *Prie* le Secrétaire général de continuer à recueillir des appréciations sur la qualité des services de conférence fournis par le Secrétariat, à l'occasion de réunions organisées une ou deux fois par an, en veillant à ce que les États Membres puissent porter une appréciation et demander des renseignements sur toute question ayant trait aux conférences ou aux services linguistiques dans l'une quelconque des six langues officielles de l'Organisation;

46. *Constate* que le concept de gestion intégrée à l'échelle mondiale est pleinement appliqué dans les services de conférence sous tous leurs aspects pour les quatre principaux centres de conférence et prie le Secrétaire général de l'informer, et d'informer le Comité des conférences, des progrès de la gestion intégrée à l'échelle mondiale et de lui présenter des informations exactes et actualisées sur toute nouvelle initiative relevant des compétences du Comité;

IV

Questions touchant la documentation et les publications

47. *Souligne* que l'égalité des six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies est d'une importance primordiale;

48. *Souligne également* que toutes les initiatives concernant l'évolution des méthodes de travail, y compris les projets pilotes, doivent respecter le principe de l'égalité des langues officielles de l'Organisation, de sorte que la qualité et l'étendue des services fournis par le Secrétariat soient préservées ou accrues;

49. *Insiste* sur l'importance que revêt le multilinguisme dans les activités de l'Organisation et prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour assurer l'égalité absolue des six langues officielles, comme elle l'a demandé dans sa résolution 69/324, et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-douzième session;

50. *Rappelle* le paragraphe 69 de sa résolution 69/250, se félicite que le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences ait été nommé Coordonnateur pour le multilinguisme et chargé à ce titre d'assurer l'application du principe du multilinguisme à l'échelle du Secrétariat, et souligne que le Département de l'information du Secrétariat doit continuer à tenir le public informé de l'importance de ce principe;

51. *Souligne* que le multilinguisme, valeur fondamentale de l'Organisation des Nations Unies, suppose la participation active et l'engagement résolu de toutes les parties prenantes, notamment de tous les centres de conférence et bureaux hors Siège de l'Organisation;

52. *Rappelle* le paragraphe 69 de sa résolution 69/250 et prie le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante et onzième session, un mandat détaillé qui définisse notamment les principales responsabilités du Coordonnateur pour le multilinguisme, ses méthodes de travail, ses tâches, ses priorités, son programme de travail, sa place dans la chaîne hiérarchique et l'appui qu'il recevra, les dispositions pertinentes de ses résolutions devant être strictement respectées;

53. *Réaffirme* que, comme elle l'a décidé à la section IV de sa résolution 64/230 du 22 décembre 2009, tous les rapports adoptés par le Groupe de travail sur l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme doivent être publiés dans toutes les langues officielles suffisamment de temps avant leur examen par le Conseil, conformément à ses résolutions 36/117 A du 10 décembre 1981, 51/211 A à E du 18 décembre 1996, 52/214 du 22 décembre 1997, 53/208 A à E du 18 décembre 1998 et 59/265 du 23 décembre 2004, et prie le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires à cet effet et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-douzième session;

54. *Rappelle* le paragraphe 5 de la section III de sa résolution 55/222 du 23 décembre 2000 et s'inquiète de devoir prier de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que les règles régissant la distribution simultanée des documents dans les six langues officielles soient strictement respectées en ce qui concerne aussi bien la distribution d'exemplaires papier des documents de conférence que leur chargement dans le Système de diffusion électronique des documents et sur le site Web de l'Organisation;

55. *Souligne* que les questions relatives à la gestion des conférences, y compris la documentation, relèvent de la Cinquième Commission;

56. *Réaffirme* qu'il importe que les documents destinés à la Cinquième Commission soient publiés dans les délais;

57. *Prend note avec satisfaction* des efforts déployés par le Secrétariat, en particulier le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, pour fournir en temps voulu la documentation d'avant session de la Cinquième Commission dans les six langues officielles de l'Organisation, et engage toutes les parties prenantes à poursuivre ces efforts;

58. *Prend note* de l'action que l'équipe spéciale interdépartementale de la documentation, présidée par le Département, a menée pour régler le problème de la publication tardive des documents destinés à la Cinquième Commission;

59. *Se félicite* des efforts que l'équipe spéciale continue de faire pour amener les départements auteurs du Secrétariat à soumettre les documents selon les règles;

60. *Invite* les Présidents de la Cinquième Commission et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à continuer de promouvoir la coopération entre les deux organes en matière de documentation;

61. *Note* que les décisions de la Cinquième Commission se trouvent facilitées lorsque le Secrétariat lui fournit en temps voulu, au moment des consultations, des informations exactes et cohérentes;

62. *Note également* que les retombées du partage de la charge de travail dans le cadre de la gestion mondiale des documents demeurent minimales et prie le Secrétaire général de continuer à chercher des moyens de promouvoir le partage de la charge de travail entre les quatre principaux centres de conférence et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-douzième session;

63. *Souligne* que le Département a pour missions premières de produire dans les délais prévus des documents de qualité dans toutes les langues officielles, conformément à la réglementation établie, et d'offrir des services de conférence de qualité aux États Membres dans tous les centres de conférence, de manière aussi efficace et économique que possible, conformément à ses résolutions pertinentes;

64. *Souligne également* qu'il importe de renforcer l'application du principe de la responsabilité des membres du Secrétariat concernant la tenue des délais d'élaboration et de soumission des documents, en faisant en sorte que les gestionnaires soient parfaitement au fait des responsabilités qui leur incombent;

65. *Prie* le Secrétaire général de continuer d'inclure dans le contrat de mission de tous les hauts fonctionnaires, à la rubrique consacrée à la gestion, le nouvel indicateur portant sur le respect des délais de publication des documents destinés aux organes intergouvernementaux et à ses commissions, et de lui rendre compte à ce sujet dans les prochains rapports sur la responsabilité;

66. *Prie également* le Secrétaire général de faire figurer à la section Direction exécutive et administration des chapitres pertinents des futurs projets de budget-programme, parmi les réalisations escomptées du Secrétariat, le respect des délais de soumission des documents nécessaires pour les réunions des organes intergouvernementaux;

67. *Note avec satisfaction* que 99 pour cent des documents présentés dans les délais et ne dépassant pas le nombre limite de mots ont été traités par le Département en l'espace de quatre semaines, et souligne qu'il importe que tous les centres de conférence prennent des mesures pour atteindre les objectifs fixés en la matière;

68. *Réaffirme* les dispositions du paragraphe 9 de la section III de sa résolution 59/265, dans lequel elle a décidé que les documents traitant des questions de planification et des questions budgétaires et administratives qu'elle doit examiner d'urgence devaient paraître à titre prioritaire dans les six langues officielles;

69. *Demande de nouveau* au Secrétaire général de donner pour instruction à tous les départements du Secrétariat de faire figurer dans leurs rapports les éléments suivants :

- a) Un résumé;
- b) Un récapitulatif des conclusions, recommandations et autres propositions;
- c) Un rappel des faits utiles à connaître;

70. *Demande de nouveau* que les conclusions et recommandations présentées dans tous les documents que le Secrétariat et les organes intergouvernementaux ou organes d'experts présentent aux organes délibérants, y compris le Comité des conférences, pour examen et décision, apparaissent en caractères gras;

71. *Note avec préoccupation* que 72 pour cent seulement des départements auteurs ont atteint l'objectif de 90 pour cent fixé pour le respect des délais de soumission des rapports au Département, et prie de nouveau le Secrétaire général d'appliquer plus rigoureusement le système de créneaux grâce à un mécanisme de suivi spécial tel que l'équipe spéciale interdépartementale de la documentation, et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-douzième session;

72. *Exhorte* les départements auteurs à respecter scrupuleusement les délais de soumission afin d'atteindre l'objectif de 90 pour cent, et prie le Secrétaire général de veiller à ce que la soumission tardive de certains documents n'entrave pas la publication des documents qui sont soumis dans les délais suivant les règles établies;

73. *Prie* le Secrétaire général de continuer à lui rendre compte des mesures concrètes prises par les départements auteurs et le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour que la date à laquelle les documents seront publiés soit plus prévisible et pour que le principe de responsabilité soit appliqué en ce qui concerne le respect des délais, l'objectif étant que la documentation paraisse en temps voulu;

74. *Réaffirme* les dispositions du paragraphe 80 de sa résolution 70/9, dans lequel elle a prié le Secrétaire général de donner des renseignements sur les dérogations pouvant être accordées pour les documents qui dépassent le nombre limite de mots;

75. *Insiste* sur le rôle qui revient aux États Membres et aux organes intergouvernementaux dans la définition des politiques relatives à la gestion des conférences;

76. *Souligne* que les propositions de modification de ces politiques doivent être approuvées par les États Membres dans le cadre des organes intergouvernementaux compétents;

77. *Note* que le Système de diffusion électronique des documents est le système officiel d'entreposage électronique des documents de l'Organisation et se félicite qu'il ait été modernisé et soit accessible dans les six langues officielles de l'Organisation;

78. *Juge encourageants* les efforts déployés pour mettre à profit les progrès technologiques afin de rendre le Système de diffusion électronique des documents mieux accessible, notamment par l'introduction d'un Système de diffusion électronique des documents portable, et encourage le Secrétaire général à poursuivre ses efforts dans ce domaine;

79. *Demande* au Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour parfaire le déploiement des outils et installations technologiques dans les services de conférence afin de faciliter la prise de décisions par les organes intergouvernementaux;

80. *Prie* le Secrétaire général de continuer de s'employer, à titre prioritaire, à charger tous les documents anciens importants de l'Organisation, dans les six langues officielles, sur le site Web de l'Organisation, afin que les États Membres et le grand public puissent aussi consulter ces archives;

81. *Prie également* le Secrétaire général de tout faire pour que les archives de valeur conservées à la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et dans les principaux centres de conférence soient numérisées en temps utile, selon qu'il conviendra;

82. *Rappelle* le paragraphe 86 de sa résolution 70/9 et demande au Secrétaire général de confier au Département de l'information la tâche de formuler une proposition en vue de la numérisation des documents anciens importants de l'Organisation, dans les quatre principaux centres de conférences, pour la lui soumettre pour examen, par l'entremise du Comité de l'information, au plus tard pendant la partie principale de sa soixante-douzième session, et de définir ce que sont les documents anciens importants, de donner une idée de leur nombre et d'indiquer la portée et le coût et la durée estimatifs de l'opération;

83. *Constate avec inquiétude* que, vu la fragilité et l'altérabilité de nombreux documents, des informations et des connaissances historiques risquent d'être perdues si le projet de numérisation prend autant de temps que prévu;

84. *Prie* le Secrétaire général de solliciter de nouvelles contributions volontaires pour financer la numérisation des documents anciens importants de l'Organisation, notamment en faisant appel à de nouveaux donateurs, et de lui rendre compte à ce sujet dans le cadre du rapport demandé au paragraphe 79 ci-dessus;

85. *Rappelle* le paragraphe 104 de sa résolution 69/250 et note que d'autres organes intergouvernementaux, notamment la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, recourent de plus en plus aux enregistrements numériques, et prie le Secrétaire général de continuer à lui faire rapport à ce sujet;

86. *Souligne* que les procès-verbaux et comptes rendus analytiques de séance demeurent les seuls actes officiels des réunions des organes de l'Organisation des Nations Unies;

87. *Rappelle* le paragraphe 105 de sa résolution 69/250;

88. *Rappelle* le paragraphe 5 de sa résolution 49/221 B du 23 décembre 1994 et souligne que la publication dans les délais des procès-verbaux de séance constitue un volet important des services fournis aux États Membres;

V

Questions relatives aux services linguistiques

89. *Prie* le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour que les services de traduction et d'interprétation soient de la plus haute qualité dans les six langues officielles;

90. *Souligne* que les documents officiels de l'Organisation doivent être traduits dans toutes les langues requises et en temps voulu, dans le strict respect du règlement intérieur de chaque organe délibérant;

91. *Prie* le Secrétaire général de continuer de veiller à ce que la terminologie employée par les services de traduction et d'interprétation corresponde aux normes linguistiques et terminologiques les plus récentes des langues officielles, afin que les prestations fournies soient de la plus haute qualité;

92. *Note* que le personnel des services linguistiques des centres de conférence est inégalement réparti du point de vue des combinaisons linguistiques et prie le Secrétaire général de continuer de s'employer à élaborer des politiques de recrutement, de sous-traitance et de coopération qui tiennent pleinement compte de ces déséquilibres, et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-douzième session;

93. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que tous les services linguistiques soient placés sur un pied d'égalité et jouissent des mêmes conditions de travail et moyens, afin qu'ils puissent fournir des prestations de la plus haute qualité, dans le plein respect de la spécificité de chacune des six langues officielles et compte tenu du volume de travail de chaque service;

94. *Redit* que le Secrétaire général doit veiller à ce que les moyens technologiques utilisés dans tous les centres de conférence soient compatibles et d'un maniement aisé dans toutes les langues officielles;

95. *Prend note également* du développement d'un système expérimental de traduction automatique statistique (Tapta4UN) destiné à accélérer la traduction de certaines catégories de documents, et prie le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixante-douzième session, par l'intermédiaire du Comité des conférences, des éléments nouveaux relatifs, notamment, au rapport coûts-avantages du système, au maintien de la qualité et au contrôle de celle-ci;

96. *Rappelle* la section VII de sa résolution 69/274 A du 2 avril 2015 et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les besoins du personnel des services linguistiques soient pris en compte dans les stratégies de gestion souple de l'espace de travail de sorte que les services fournis aux États Membres continuent de répondre aux plus hautes normes de qualité;

97. *Prie* le Secrétaire général de continuer à alimenter et tenir à jour le portail terminologique mondial pour que le personnel de l'Organisation des Nations Unies, les États Membres et le grand public puissent l'utiliser, le but étant l'harmonisation de la terminologie employée dans tous les centres de conférence de l'Organisation des Nations Unies;

98. *Prie également* le Secrétaire général, agissant en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, de continuer d'inviter les chefs des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies à envisager d'utiliser la terminologie officielle de l'Organisation et de lui faire rapport à sa soixante-douzième session;

99. *Réaffirme* les dispositions du paragraphe 98 de sa résolution 70/9 et prie de nouveau le Secrétaire général de veiller, lorsqu'il recrute du personnel temporaire pour les services linguistiques, au titre de contrats internationaux ou locaux selon qu'il convient, à ce que tous les services soient placés sur un pied d'égalité et jouissent des mêmes conditions de travail et des mêmes moyens, afin que chacun puisse fournir des prestations de la plus haute qualité, dans le plein respect de la spécificité de chacune des six langues officielles et compte tenu du volume de travail de chaque service;

100. *Prie* le Secrétaire général de continuer à s'efforcer de réduire les taux de vacance de postes dans les services linguistiques de l'Office des Nations Unies à Nairobi et de lui rendre compte à ce sujet à sa soixante-douzième session;

101. *Prie également* le Secrétaire général de continuer à s'efforcer d'organiser les concours de recrutement de personnel linguistique suffisamment à l'avance pour que les postes des services linguistiques qui sont ou deviendront vacants puissent être pourvus sans retard, et de l'informer, à ses prochaines sessions, des mesures qui auront été prises à cet égard;

102. *Prie en outre* le Secrétaire général de continuer de tout faire pour faciliter la participation des candidats de toutes les régions aux concours de recrutement, en ouvrant si possible des centres d'examen à proximité des lieux où se trouvent ces candidats afin que le plus grand nombre de personnes qui posséderaient les qualifications requises puissent prendre part aux épreuves, et de lui rendre compte des progrès accomplis sur ce plan à ses prochaines sessions;

103. *Prie* le Secrétaire général de faire en sorte que la qualité des traductions dans les six langues officielles continue de s'améliorer, en particulier du point de vue de l'exactitude;

104. *Réaffirme* les dispositions du paragraphe 8 de l'annexe à sa résolution 2 (I) du 1^{er} février 1946, relative au règlement concernant les langues, qui dispose que toutes les résolutions et tous les autres documents importants sont communiqués dans les langues officielles et que, sur demande d'un représentant, tout autre document sera établi dans l'une quelconque des langues officielles ou dans toutes ces langues;

105. *Souligne* qu'il importe de veiller à ce que les travaux de traduction, qu'ils soient faits en interne ou à l'extérieur, soient de la plus haute qualité, et prie le Secrétaire général de l'informer des mesures qui auront été prises à cet égard;

106. *Prie de nouveau* le Secrétaire général de doter tous les centres de conférence de personnel de la classe voulue, en nombre suffisant, pour qu'ils puissent contrôler comme il convient la qualité des traductions faites à l'extérieur,

compte dûment tenu du principe qui veut que les fonctionnaires qui font le même travail occupent des postes de la même classe;

107. *Prie* le Secrétaire général d'appliquer les mêmes critères de contrôle de la qualité aux documents traduits à l'extérieur pour le compte des quatre centres de conférence, afin de garantir la qualité des traductions dans les six langues officielles de l'Organisation, et de lui faire rapport à ce sujet à ses prochaines sessions;

108. *Prie également* le Secrétaire général de veiller à ce que l'information relative à l'expérience acquise par les principaux centres de conférence en matière de contrôle de la qualité des travaux de traduction faits à l'extérieur et en interne, les enseignements qui en sont tirés et les pratiques optimales qui s'en dégagent, y compris en ce qui concerne le nombre et la classe des postes nécessaires, circule entre les centres de conférence et les commissions régionales, selon qu'il conviendra;

109. *Note* que le Secrétaire général a arrêté des indicateurs de résultats et des méthodes de calcul des coûts applicables dans tous les centres de conférence afin de mettre en place une stratégie plus économique pour le traitement interne des documents;

110. *Se félicite* des mesures que le Secrétaire général a prises, conformément à ses résolutions, afin de pourvoir, notamment, au remplacement des fonctionnaires des services linguistiques qui partent à la retraite, et prie le Secrétaire général de persévérer et de redoubler d'efforts, notamment de renforcer les liens de collaboration noués avec les établissements qui forment des spécialistes des langues, en vue de satisfaire les besoins pour les six langues officielles de l'Organisation;

111. *Note* que des mesures énergiques doivent être prises pour éviter une pénurie de candidats préjudiciable et un taux élevé de renouvellement du personnel dans les filières linguistiques, notamment pour les combinaisons de langues rares, et prie le Secrétaire général d'user des moyens voulus pour améliorer le programme de stages, notamment grâce à des partenariats avec des organisations qui promeuvent l'utilisation des langues officielles de l'Organisation;

112. *Se félicite* des mémorandums d'accord conclus entre l'Organisation et 23 universités en vue de renforcer la formation des spécialistes des langues et de faciliter ainsi le recrutement de personnel linguistique compétent, et prie le Secrétaire général de garder à l'étude le nombre de mémorandums d'accord qu'il convient de conclure pour répondre aux besoins de l'Organisation;

113. *Prie* le Secrétaire général de continuer, par des efforts concertés, de promouvoir les programmes de collaboration, notamment les stages (rémunérés ou non), et d'adopter des méthodes novatrices pour mieux les faire connaître, notamment des partenariats avec les États Membres, les organisations internationales compétentes et les établissements d'enseignement des langues de toutes les régions, afin notamment de remédier au sérieux déséquilibre qui existe entre l'Afrique et l'Amérique latine et les Caraïbes et les autres régions, et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-douzième session;

114. *Note* que le « projet africain » vise à mettre en place, dans des centres d'excellence établis sur le continent africain, des programmes universitaires de troisième cycle ayant pour objet de former des traducteurs, des interprètes de conférence et des interprètes de proximité, et prie le Secrétaire général de continuer à lui faire rapport sur l'état d'avancement de ce projet;

115. *Note également* qu'il est difficile de trouver et de fidéliser du personnel linguistique qualifié et qu'il est nécessaire de reconstituer la réserve de spécialistes dans les principaux centres de conférence, en particulier à New York et Nairobi, pour éviter que les moyens dont le Secrétariat dispose pour fournir des services dans les six langues officielles s'amointrissent encore;

116. *Accueille avec satisfaction* les efforts déployés par le Secrétaire général pour faire mieux connaître à tous les États Membres et au grand public les possibilités d'emploi dans les services de conférence, notamment grâce à une utilisation accrue des médias sociaux;

117. *Prend note* des informations communiquées par le Secrétaire général sur l'état d'avancement du projet pilote de délocalisation à Vienne de traducteurs du Service français de traduction à New York et prie le Secrétaire général de présenter à sa soixante-douzième session des informations à jour sur la question, notamment sur la qualité des services, les coûts et avantages, le partage de la charge de travail et les enseignements tirés de l'expérience;

118. *Se félicite* du bilan encourageant des stages rémunérés, qui ont permis de former de jeunes diplômés et de susciter leur intérêt pour l'Organisation, tout en contribuant à accroître le nombre de personnes qualifiées possédant des combinaisons de langues essentielles pour la relève, et invite le Secrétaire général à poursuivre cette initiative;

119. *Prie* le Secrétaire général de poursuivre et de renforcer ses initiatives de formation et de reconstitution de la réserve de personnel linguistique de l'Organisation, notamment le programme de collaboration avec les universités, afin que l'Organisation dispose de moyens suffisants pour satisfaire ses besoins d'interprétation et de traduction;

120. *Prie également* le Secrétaire général de continuer à se tenir en relation avec les missions permanentes afin de cerner les possibilités de collaboration avec les universités, établissements d'enseignement et centres d'apprentissage des langues du monde entier, pour que l'Organisation continue de disposer de services linguistiques professionnels de qualité dans les six langues officielles;

121. *Prie en outre* le Secrétaire général de continuer à étoffer et à améliorer la liste des universités avec lesquelles des mémorandums d'accord sont conclus afin qu'elle comprenne si possible des universités, établissements d'enseignement et centres d'apprentissage des langues de toutes les régions;

122. *Prie* le Secrétaire général de s'abstenir d'apporter quelque modification de fond que ce soit aux textes négociés des projets de résolution et des résolutions adoptées, et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-douzième session;

123. *Rappelle* la section IV de sa résolution 69/274 A et prie le Secrétaire général de garder à l'étude la question des conditions de travail des interprètes.

Annexe II

Projet de calendrier révisé des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que des principaux organes des institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des organes conventionnels créés sous les auspices de l'Organisation pour 2017

Les abréviations suivantes sont employées dans la présente annexe :

Dans la colonne « Organe »

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
BIT	Bureau international du Travail
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUDCI	Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OIT	Organisation internationale du Travail
OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la Santé
OMT	Organisation mondiale du tourisme

ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
UNU	Université des Nations Unies
UPU	Union postale universelle

Dans la colonne « Membres »

G	Gouvernements
E	Experts
ST	Secrétariat ou secrétariats

Dans la colonne « Services à assurer »

I	Interprétation
T	Traduction
PV	Procès-verbaux
SR	Comptes rendus analytiques
ER	Établissement de rapports
A	Anglais
Ar	Arabe
C	Chinois
E	Espagnol
F	Français
R	Russe

A. Projet de calendrier des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2017

(Au 28 juin 8 septembre 2016)

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2017)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
1. ONU-Femmes – Conseil d'administration ^b	Résolution 64/289 de l'Assemblée générale	Élection du Bureau	9 janvier	New York	41 G	I (AArCEFR)	T	–	Une réunion par an
2. UNICEF – Conseil d'administration	Décision 2011/215 du Conseil économique et social	Élection du Bureau	10 janvier (une réunion)	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^b	–	Une réunion par an
3. Comité d'état-major	Charte		13 janvier puis une fois tous les 15 jours	New York	5 G	I (ACFR)	T	PV	Un vendredi sur deux
4. Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/ UNOPS	Résolutions 2029 (XX), 48/162 et 65/176 de l'Assemblée générale et décision 2007/221 du Conseil économique et social	Élection du Bureau	16 janvier	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^b	–	Une réunion par an
5. Forum des Nations Unies sur les forêts – Groupe de travail	Résolutions 2000/35, 2006/49 et 2015/33 et décision 2011/249 du Conseil économique et social		16-20 janvier	New York	196 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session de cinq jours en 2017 uniquement
6. Forum des Nations Unies sur les forêts	Résolutions 2000/35, 2006/49 et 2015/33 et décision 2011/249 du Conseil économique et social	Session extraordinaire	16 et 20 janvier	New York	196 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session seulement en 2017
7. Groupe de travail sur le remboursement du matériel appartenant aux contingents ^b	Résolution 59/298 de l'Assemblée générale		16-27 janvier	New York	192 193 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session tous les trois ans
8. Comité des droits de l'enfant ^c	Résolutions 44/25, 47/112, 49/211 et 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante-quatorzième session	16 janvier- 3 février	Genève	18 E	I (AEF) ^d	T	SR	Trois sessions par an
9. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	Résolutions 14 (I), 173 (II), 32/103 et 64/243 de l'Assemblée générale	Session d'hiver	16 janvier- 28 avril ^e	New York	16 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
10. Commission du désarmement	Résolution S-10/2 de l'Assemblée générale	Session d'organisation	17 janvier	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session par an

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2017)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
11.	Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population	Résolution 36/201 de l'Assemblée générale	Réunion d'organisation	18 janvier	New York	10 G	I (AEF)	T	–	Une session par an
12.	PNUE – Comité des représentants permanents	Résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale, décision 19/32 du Conseil d'administration du PNUE	137 ^e réunion	19 janvier	Nairobi	^f	I (AArCEFR)	–	ER ^g	Quatre réunions par an
13.	Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail des situations	Résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme	Dix-neuvième session	23-27 janvier	Genève	5 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
14.	Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les peuples autochtones – Conseil d'administration	Résolution 40/131 de l'Assemblée générale	Trentième session	23-27 janvier	Genève	5 E	I (AEFR)	T	–	Une session par an
15.	Groupe de travail chargé de la question de la discrimination à l'égard des femmes dans la législation et dans la pratique	Résolutions 15/23, 23/7 et 32/4 du Conseil des droits de l'homme	Dix-huitième session	23-27 janvier	New York	5E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an, deux à Genève, une à New York (mandat prorogé jusqu'en 2019)
16.	Conférence du désarmement	Résolutions 1722 (XVI), S-10/2 et 34/83 L de l'Assemblée générale	Première partie	23 janvier-31 mars	Genève	61 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session par an, en trois parties
17.	Conseil consultatif pour les questions de désarmement	Résolutions 37/99 K et 54/418 de l'Assemblée générale	Soixante-septième session	25-27 janvier	Genève	15 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
18.	Conseil économique et social	Charte, résolution 68/1 de l'Assemblée générale, annexe, par. 24 et résolution 2017/1, par. b), du Conseil économique et social	Forum de la jeunesse	30-31 janvier	New York	54 G	I (AArCEFR)			
19.	Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/ UNOPS	Résolutions 2029 (XX), 48/162 et 65/176 de l'Assemblée générale	Première session ordinaire	30 janvier-3 février	New York	36 G	I (AArCEFR)	Tb	–	Trois sessions par an
20.	Organe international de contrôle des stupéfiants ^c	Convention unique sur les stupéfiants de 1961, art. 11	118 ^e session	30 janvier-3 février	Vienne	13 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2017)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
21.	Comité chargé des organisations non gouvernementales	Résolutions 3 (II) et 1296 (XLIV) et décisions 1995/304 et 1997/297 du Conseil économique et social	Session ordinaire	30 janvier-8 février et 21 février	New York	19 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
22.	Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique – Sous-Comité scientifique et technique	Résolutions 1472 A (XIV) et 69/85 et décision 70/518 de l'Assemblée générale	Cinquante-quatrième session	30 janvier-10 février	Vienne	83 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
23.	Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires	Résolution 20 (XXXVI) de la Commission des droits de l'homme et résolutions 7/12 et 27/1 du Conseil des droits de l'homme	111e session	30 janvier – 3 mars	Genève	5 E	I (AArEF)	T	–	Trois sessions par an (mandat prorogé jusqu'en 2017)
24.	Commission des limites du plateau continental	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, annexe II, art. 2, par. 5, résolution 67/78 de l'Assemblée générale	Quarante-troisième session	30 janvier-17 mars h	New York	21 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
25.	Commission du développement social	Résolutions 10 (II), 1139 (XLI) et 1996/7 du Conseil économique et social	Cinquante-cinquième session	1er-10 février	New York	46 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
26.	Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/ UNOPS, de l'UNICEF, du PAM et d'ONU-Femmes	Résolutions 52/12 B et 65/176 de l'Assemblée générale	Réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, du PAM et d'ONU-Femmes	6 février	New York	36 G/36 G/36 G/41 G	I (AArCEFR)	Tb	–	
27.	Comité des placements	Résolution 248 (III) de l'Assemblée générale	232e réunion	6 février	New York	11-12 E	–	–	–	Quatre ou cinq réunions par an
28.	Comité des droits de l'enfant – Groupe de travail de présession	Résolutions 44/25, 47/112, 49/211 et 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante-seizième session	6-10 février	Genève	18 E	I (AEF)d	T	–	Trois sessions par an
29.	CNUDCI – Groupe de travail II (Règlements des différends)	Résolution 33/92 de l'Assemblée générale	Soixante-sixième session	6-10 février	New York	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2017)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
30.	Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture – Conseil d'administration	Résolution 36/151 de l'Assemblée générale	Quarante-cinquième session	6-10 février	Genève	5 E	I (AEF)	T	–	Deux sessions par an
31.	Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – Groupe de travail sur les communications présentées conformément au Protocole facultatif à la Convention	Résolutions 55/70, 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale	Trente-septième session	7-10 février	Genève	5 E	I (AEF)d	T	–	Trois sessions par an sur 10 jours ouvrés au total
32.	UNICEF – Conseil d'administration	Résolutions 48/162 et 57 (I) de l'Assemblée générale	Première session ordinaire	7-10 février	New York	36 G	I (AArCEFR)	Tb	–	Trois sessions par an
33.	ONU-Femmes – Conseil d'administrationb	Résolution 64/289 de l'Assemblée générale	Première session ordinaire	13-14 février (à confirmer)	New York	41 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
34.	Comité contre la torture – Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradantsc	Article 2 de la première partie du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, rapport du Conseil des droits de l'homme (A/61/53) et résolution 68/268 de l'Assemblée générale	Trente et unième session	13-17 février	Genève	25 E	I (AEF)d	T	SR	Trois sessions par an
35.	Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises	Résolutions 17/4 et 26/22 du Conseil des droits de l'homme	Seizième session	13-17 février	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an (mandat prorogé jusqu'en 2017)
36.	CNUDCI – Groupe de travail VI (Droit des sûretés)	Résolution 33/92 de l'Assemblée générale	Trente et unième session	13-17 février	New York	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
37.	Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmesc	Résolutions 34/180, 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante-sixième session	13 février-3 mars	Genève	23 E	I (AEF)d	T	SR	Trois sessions par an

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2017)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
38.	Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit	Résolution 61/275 de l'Assemblée générale	Trente-septième session	15-17 février	New York	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Quatre sessions par an
39.	Comité des droits économiques, sociaux et culturels ^c	Résolutions 1982/33, 1985/17 et 2012/29 du Conseil économique et social et résolution 68/268 de l'Assemblée générale	Soixantième session	20-24 février	Genève	18 E	I (AEF) ^d	T	SR	Trois sessions par an
40.	Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale	Résolutions 61/54, 65/41, 68/243 et 70/237 de l'Assemblée générale	Troisième session	20-24 février	Genève	25 E	I (AArCEFR)	T	–	Quatre réunions d'une semaine au total en 2016 et 2017 uniquement
41.	Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme	Résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme	Dix-huitième session	20-24 février	Genève	18 E	I (AArCEFR)	T	SR	Deux sessions par an
42.	Comité spécial des opérations de maintien de la paix et son groupe de travail	Résolution 2006 (XIX) de l'Assemblée générale	Session de fond	21 février-17 mars	New York	144 G	I (AArCEFR)	T	–	
43.	Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	Résolution 1654 (XVI) de l'Assemblée générale	Première partie	23 février et 22 mars	New York	28 G	I (AArCEFR)	T	SR i	
44.	Comité des droits économiques, sociaux et culturels – Groupe de travail de présession ^c	Résolutions 1982/33, 1985/17 et 2012/29 du Conseil économique et social et résolution 68/268 de l'Assemblée générale	Soixantième session	27 février-3 mars	Genève	5 E	I (AEF) ^d	T	–	Deux sessions par an
45.	Comité des droits de l'homme – Groupe de travail de présession sur les communications ^c	Résolutions 2200 A (XXI) et 68/268 de l'Assemblée générale	119e session	27 février-3 mars	Genève	9 E	I (AEF) ^d	T	–	Trois sessions par an

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2017)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
46.	Conseil des droits de l'homme	Résolution 60/251 de l'Assemblée générale	Trente-quatrième session	27 février-24 mars	Genève	47 G	I (AArCEFR)	T	SR	Pas moins de trois sessions par an, d'une durée totale de 10 semaines au minimum
47.	Conseil économique et social	Charte, résolution 68/1 de l'Assemblée générale, annexe, par. 11 a) et résolution 2017/1, par. c), du Conseil économique et social	Session de fond, débat consacré aux activités opérationnelles de développement	28 février-2 mars	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
48.	PAM – Conseil d'administrationb	Décision 1995/227 du Conseil économique et social et résolution 50/8 de l'Assemblée générale	Première session ordinaire	Février	Rome	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
49.	Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – Groupe de travail de présessionc	Résolutions 45/124, 47/94, 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante-huitième session	6-10 mars	Genève	4 E	I (AEF)d	T	–	Trois sessions par an
50.	Comité des disparitions forcéesc	Résolutions 61/177 et 68/268 de l'Assemblée générale	Douzième session	6-17 mars	Genève	10 E	I (AEF)d	T	SR	Deux sessions par an
51.	Comité des droits de l'hommee	Résolutions 2200 A (XXI) et 68/268 de l'Assemblée générale	119e session	6-29 mars	Genève	18 E	I (AEF)d	T	SR	Trois sessions par an
52.	Commission de statistique	Résolution 1999/8 du Conseil économique et social et décision 2016/220 du Conseil économique et social	Quarante-huitième session	7-10 mars	New York	24 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
53.	Commission des stupéfiants	Résolutions 9 (I) et 1991/39 du Conseil économique et social	Soixantième session	13-17 mars	Vienne	53 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
54.	Comité des droits des personnes handicapées – Groupe de travail de présessionc	Résolutions 67/160 et 68/268 de l'Assemblée générale	Septième session	13-17 mars	Genève	6 E	I (AEF)d	T	–	Deux sessions par an

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2017)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
55.	Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier le fonctionnement et le perfectionnement de l'Instrument normalisé des Nations Unies pour la publication de l'information relative aux dépenses militaires	Résolution 68/23 de l'Assemblée générale	Deuxième session	13-17 mars	Genève	15 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions d'une semaine chacune au total en 2016 et 2017
56.	Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes	Résolution 7/21 du Conseil des droits de l'homme	Trentième session	13-17 mars	Genève	5 E	I (AArER)	T	–	Trois sessions par an, deux à Genève, une à New York
57.	Commission de la condition de la femme	Résolution 11 (II) et décision 1999/257 du Conseil économique et social	Soixante et unième session	13-24 mars	New York	45 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
58.	Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population	Résolution 36/201 de l'Assemblée générale	Première réunion ordinaire	14 mars	New York	10 G	I (AEF)	T	–	Une session par an
59.	PNUE – Comité des représentants permanents	Résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale, décision 19/32 du Conseil d'administration du PNUE	138e réunion	14 mars	Nairobi	f	I (AArCEFR)	–	ER g	Quatre réunions par an
60.	Comité des politiques de développement	Résolution 1998/46 du Conseil économique et social	Dix-neuvième session	20-24 mars	New York	24 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2017)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
61.	Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée – réunion intergouvernementale à participation non limitée chargée d'étudier toutes les options envisageables pour un mécanisme approprié et efficace d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant	Résolution 55/255 de l'Assemblée générale et résolution 7/1 de la Conférence des États parties	Troisième session	20-24 mars (à confirmer)	Vienne	186 G	I (AArCEFR)	T	–	
62.	CFPI	Résolution 3357 (XXIX) de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-quatrième session	20-31 mars	New York	15 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
63.	Comité des droits des personnes handicapées	Résolutions 61/106, 66/229 et 68/268 de l'Assemblée générale et article 34 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées	Dix-septième session	20 mars-10 avril	Genève	18 E	I (AEF)d	T	SR	Deux sessions par an
64.	Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique – Sous-Comité juridique	Résolutions 1472 A (XIV) et 69/85 et décision 70/518 de l'Assemblée générale	Cinquante-sixième session	27 mars-7 avril	Vienne	83 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
65.	CEA	Résolution 671 (XXV) du Conseil économique	Dixième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains, de la planification et du développement économique de la CEA	Mars	Addis-Abeba	53 G	I (AEF)	T	–	Une session par an

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2017)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
66.	Assemblée générale, Cinquième Commission	Charte	Première reprise de la session	Mars (quatre semaines)	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	SR	
67.	Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat	Résolution 56/206 de l'Assemblée générale	Soixante-quatrième réunion	Mars	Nairobi	j	I (AArCEFR)	–	ER g	Quatre réunions par an
68.	Comité préparatoire créé par la résolution 69/292 de l'Assemblée générale, intitulée « Élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale »	Résolution 69/292 de l'Assemblée générale	Troisième session	Mars/avril	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions de 10 jours ouvrés chacune en 2016 et en 2017
69.	Commission de la population et du développement	Résolutions 150 (VII), 87 (LVII) et 1995/55 du Conseil économique et social	Cinquantième session	3-7 avril	New York	47 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
70.	ONU-Habitat – Conseil d'administration	Résolution 1978/1 du Conseil économique et social et résolution 56/206 de l'Assemblée générale	Vingt-sixième session	3-7 avril	Nairobi	58 G	I (AArCEFR)	T	ER g	Une session tous les deux ans
71.	Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine	Résolution 2002/68 de la Commission des droits de l'homme et résolutions 9/14 et 27/25 du Conseil des droits de l'homme	Vingtième session	3-7 avril	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an (mandat prorogé jusqu'en 2017)
72.	Commission du désarmement	Résolution S-10/2 de l'Assemblée générale	Session annuelle	3-21 avril	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session par an
73.	Conseil économique et social	Charte, résolution 68/1 de l'Assemblée générale, annexe, par. 24 et résolution 2017/1, par. d), du Conseil économique et social	Forum de partenariat	5 avril	New York	54 G	I (AArCEFR)			

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2017)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
74.	Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail des communications	Résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme	Vingtième session	10-14 avril	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
75.	Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille	Résolutions 45/158 et 68/268 de l'Assemblée générale	Vingt-sixième session	10-21 avril	Genève	14 E	I (AEF)d	T	SR	Deux sessions par an
76.	Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population	Résolution 36/201 de l'Assemblée générale	Deuxième réunion ordinaire	11 avril	New York	10 G	I (AEF)	T	–	Une session par an
77.	Comité contre la torture	Résolutions 39/46, 65/204 et 68/268 de l'Assemblée générale	Soixantième session	17 avril-12 mai	Genève	10 E	I (AEF)d	T	SR	Trois sessions par an
78.	Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit	Résolution 61/275 de l'Assemblée générale	Trente-huitième session	19-21 avril	New York	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Quatre sessions par an
79.	Comité du programme et de la coordination	Résolution 2008 (LX) du Conseil économique et résolution 31/93 de l'Assemblée générale	Session d'organisation	20 avril	New York	34 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
80.	Conseil de sécurité – Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies créée par la résolution 692 (1991) du Conseil de sécurité	Résolution 692 (1991) du Conseil de sécurité		24 avril	Genève	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	À concurrence de quatre sessions, soit 12 jours ouvrés par an
81.	Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme – Conseil d'administration	Décision 1993/283 du Conseil économique et social	Quarante-quatrième session	24-26 avril	Genève	5 E	I (AEF)	T	–	Deux sessions par an
82.	Comité d'experts de l'administration publique	Résolutions 2001/45 et 2003/60 et décision 2012/252 du Conseil économique et social	Seizième session	24-28 avril	New York	24 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
83.	CNUDCI – Groupe de travail IV (Commerce électronique)	Résolution 33/92 de l'Assemblée générale	Cinquante-cinquième session	24-28 avril	New York	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2017)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
84.	Conseil des droits de l'homme – Comité spécial chargé d'élaborer des normes complétant la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale	Décision 3/103 et résolution 6/21 du Conseil des droits de l'homme	Neuvième session	24 avril-5 mai	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
85.	Comité de l'information	Résolution 33/115 C de l'Assemblée générale	Trente-neuvième session	24 avril-5 mai	New York	114 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
86.	Instance permanente sur les questions autochtones	Résolution 2000/22 du Conseil économique et social	Seizième session	24 avril-5 mai	New York	16 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
87.	Comité pour l'élimination de la discrimination raciale ^c	Résolutions 2106 A (XX) et 68/268 de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-douzième session	24 avril-12 mai ^k	Genève	18 E	I (AEF) ^d	T	SR	Trois sessions par an
88.	CEE	Résolutions 36 (IV) et 2006/38 du Conseil économique et social	Soixante-septième session	25-27 avril	Genève	56 G	I (EFR)	T	–	Une session tous les deux ans
89.	Conseil économique et social	Charte, résolution 68/1 de l'Assemblée générale, annexe, par. 11 d) et résolution 2017/1, par. a), du Conseil économique et social	Session de fond, réunions sur les questions de coordination et de gestion	26-28 avril	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
90.	Comité des conférences	Résolution 43/222 B de l'Assemblée générale	Session d'organisation	Avrile (une réunion)	New York	21 G	I (AArCEFR)	T	–	
91.	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	Décision 2001/321 du Conseil économique et social	Première session ordinaire	Avrile	À déterminer	26 ST	I (AF)	T	–	Deux sessions par an
92.	Conseil économique et social	Résolutions 69/313 et 70/248 de l'Assemblée générale et résolution 2017/1, par. I), du Conseil économique et social	Forum annuel du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement	Avril/mai e,k (à confirmer)	New York	54 G	I (AArCEFR)	T		Une session par an (cinq jours ou 10 séances, y compris les deux séances de la réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED)

	<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2017)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
93.	Conseil économique et social	Charte, résolution 68/1 de l'Assemblée générale, annexe, par. 13	Réunions spéciales de haut niveau avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce et la CNUCED	Avril/mai e, k (à confirmer)	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR i	
94.	Conseil économique et social	Résolution 2013/24 du Conseil économique et social et résolution 2017/1, par. k), du Conseil économique et social	Réunion extraordinaire du Conseil économique et social en vue d'examiner la coopération internationale en matière fiscale	Avril/mai e,k (à confirmer)	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
95.	Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies	Résolution 248 (III) de l'Assemblée générale		Avril/maie, k (une réunion)	New York	12 E	–	–	–	Deux sessions d'une séance chacune par an
96.	Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail à composition non limitée sur le droit au développement	Résolution 1998/72 de la Commission des droits de l'homme, décision 1998/269 du Conseil économique et social, résolution 41/128 de l'Assemblée général et résolutions 9/3 et 24/4 du Conseil des droits de l'homme	Dix-huitième session	1er-5 mai	Genève	193 G	I (AArCEFR)	T		Une session par an
97.	CNUCED – Commission de l'investissement, des entreprises et du développement	Section B de la partie IV de l'Accord d'Accra adopté à la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Accra du 20 au 25 avril 2008	Neuvième session	1er-5 mai	Genève	194 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
98.	CNUDCI – Groupe de travail I (Microentreprises, petites et moyennes entreprises)	Résolution 33/92 de l'Assemblée générale	Vingt-huitième session	1-9 mai	New York	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2017)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
99. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'Examen périodique universel	Résolution 60/251 de l'Assemblée générale et décisions 1/103 et 31/116 et résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme	Vingt-septième session	1er-12 mai k	Genève	47 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
100. Commission du droit international	Résolution 174 (II) de l'Assemblée générale	Soixante-neuvième session, première partie	1er mai-2 juin k	Genève	34 E	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
101. Comité préparatoire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020 ^{b, c}	Résolution 70/28 de l'Assemblée générale	Première session	2-12 mai k	Vienne	190 G	I (AArCEFR)	T	SR	
102. Conseil économique et social	Charte, résolution 68/1 de l'Assemblée générale, annexe, par. 11 e) et résolution 2017/1, par. e), du Conseil économique et social	Session de fond, débat consacré à l'intégration	8-10 mai	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
103. Comité international de coordination des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme	Résolution 1994/54 de la Commission des droits de l'homme	Trentième réunion annuelle	8-10 mai	Genève	92 G	I (AEF)	T	–	Une session par an
104. Commission de la science et de la technique au service du développement	Résolution 46/235 de l'Assemblée générale, résolutions 2002/37 et 2006/46 et décision 2003/291 du Conseil économique et social	Vingtième session	8-12 mai k	Genève	43 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
105. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises	Résolutions 17/4 et 26/22 du Conseil des droits de l'homme	Dix-septième session	8-12 mai k	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an (mandat prorogé jusqu'en 2017)
106. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires	Résolution 20 (XXXVI) de la Commission des droits de l'homme et résolutions 7/12 et 27/1 du Conseil des droits de l'homme	112e session	8-17 mai k	Genève	5 E	I (AArEF)	T	–	Trois sessions par an (mandat prorogé jusqu'en 2017)
107. CCNUCC – Réunions des organes subsidiaires de la Conférence des Parties à la Convention ^c	Résolution 48/189 de l'Assemblée générale	Quarante-quatrième session	8-18 mai ^k	Bonn (Allemagne)	189 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2017)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>		<i>Fréquence</i>
108. Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée – Groupe de travail sur les armes à feu	Résolution 55/255 de l'Assemblée générale	Cinquième session	9-10 mai	Vienne	112 G	I (AArCEFR)	T	Une session par an
109. CNUDCI – Groupe de travail V (Droit de l'insolvabilité)	Résolution 33/92 de l'Assemblée générale	Cinquante et unième session	10-19 mai	New York	60 G	I (AArCEFR)	T	– Deux sessions par an
110. Conseil économique et social	Résolutions 69/313 et 70/248 de l'Assemblée générale et résolution 2017/1, par. f), du Conseil économique et social	Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable	15-16 mai	New York	25 E	I (AArCEFR)	T	– Une session par an (deux jours)
111. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur les droits des paysans et autres personnes vivant dans les zones rurales	Résolutions 21/19 et 26/26 du Conseil des droits de l'homme	Quatrième session	15-19 mai	Genève	193 G	I (AArCEFR)	T	– Une session par an
112. CNUCED – Commission du commerce et du développement	Section B de la partie IV de l'Accord d'Accra adopté à la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Accra du 20 au 25 avril 2008	Neuvième session	15-19 mai	Genève	194 G	I (AArCEFR)	T	– Une session par an
113. Groupe de travail chargé de la question de la discrimination à l'égard des femmes dans la législation et dans la pratique	Résolutions 15/23, 23/7 et 32/4 du Conseil des droits de l'homme	Dix-neuvième session	15-19 mai (à confirmer)	Genève	5E	I (AArCEFR)	T	– Trois sessions par an, deux à Genève, une à New York (mandat prorogé jusqu'en 2019)
114. Organe international de contrôle des stupéfiants	Convention unique sur les stupéfiants de 1961, art. 11	119e session	15-26 mai	Vienne	13 E	I (AArCEFR)	T	– Trois sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2017)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
115. Comité des droits de l'enfant	Résolutions 44/25, 47/112, 49/211 et 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante-quinzième session	15 mai-2 juin	Genève	18 E	I (AEF)d	T	SR	Trois sessions par an
116. Conférence du désarmement	Résolutions 1722 (XVI), S-10/2 et 34/83 L de l'Assemblée générale	Deuxième partie	15 mai-30 juin	Genève	61 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session par an, en trois parties
117. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	Résolutions 14 (I), 173 (II), 32/103 et 64/243 de l'Assemblée générale	Session de printemps	15 mai-28 juillet	New York	16 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
118. Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	Résolution 1992/I du Conseil économique et social	Vingt-sixième session	22-26 mai	Vienne	40 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
119. Forum des Nations Unies sur les forêts	Résolutions 2000/35, 2006/49 et 2015/33 et décision 2011/249 du Conseil économique et social	Douzième session	22-26 mai (à confirmer)	New York	196 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an de 2017 à 2030
120. CESAP	Résolutions 37 (IV), 69 (V) et 723 B (XXVIII) du Conseil économique et social	Soixante-quatorzième session	22-26 mai	Bangkok	53 G	I (ACFR)	T	–	Une session par an
121. Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé d'examiner la possibilité d'élaborer un cadre réglementaire international relatif à la réglementation, à la supervision et au contrôle des activités des sociétés militaires et de sécurité privées	Résolutions 15/26, 22/33 et 28/7 du Conseil des droits de l'homme	Sixième session	22-26 mai	Genève	193 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
122. Comité chargé des organisations non gouvernementales	Résolutions 3 (II) et 1296 (XLIV) et décisions 1995/304 et 1997/297 du Conseil économique et social	Reprise de la session	22-31 mai et 12 juin	New York	19 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
123. Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants	Résolution 913 (X) de l'Assemblée générale	Soixante-quatrième session	29 mai-2 juin	Vienne	27 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2017)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
124. Comité des droits économiques, sociaux et culturels ^c	Résolutions 1982/33, 1985/17 et 2012/29 du Conseil économique et social et résolution 68/268 de l'Assemblée générale	Soixantième session	20-24 février	Genève	18 E	I (AEF) ^d	T	SR	Trois sessions par an
125. Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	Résolutions 1273 (XLIII), 1765 (LIV) et 2004/69 du Conseil économique et social, et résolutions 69/313 et 70/248 de l'Assemblée générale	Quatorzième session	Mai ^k	New York	25 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an (de quatre jours ouvrés chacune)
126. Assemblée générale, Cinquième Commission	Charte	Deuxième reprise de la session	Mai ^k (quatre semaines)	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	SR	
127. Comité des placements	Résolution 248 (III) de l'Assemblée générale	233 ^e réunion	Mai ^k	New York	11-12 E	–	–	–	Quatre ou cinq réunions par an
128. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	Résolution 65/119 de l'Assemblée générale	Séminaire régional en vue d'étudier la situation des territoires non autonomes dans le cadre de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme	Mai ^k (3 jours)	Région des Caraïbes	29 G	I (AEF)	T	–	Une session par an
129. PAM – Conseil d'administration ^b	Décision 1995/227 du Conseil économique et social et résolution 50/8 de l'Assemblée générale	Session annuelle	Mai ^k	Rome	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
130. Comité des droits de l'enfant – Groupe de travail de présession ^c	Résolutions 44/25, 47/112, 49/211 et 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante-dix-septième session	5-9 juin	Genève	18 E	I (AEF) ^d	T	–	Trois sessions par an
131. Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/ UNOPS	Résolutions 2029 (XX), 48/162, 65/176 et 69/326 de l'Assemblée générale	Session annuelle	5-9 juin	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^b	–	Trois sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2017)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
132. Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier le fonctionnement et le perfectionnement de l'Instrument normalisé des Nations Unies pour la publication de l'information relative aux dépenses militaires	Résolution 68/23 de l'Assemblée générale	Troisième session	5-9 juin	New York	15 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois réunions d'une semaine au total en 2016 et 2017
133. Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement	Résolution 65/66 et décisions 69/518 et 70/551 de l'Assemblée générale	Troisième session de fond	5-9 juin	New York	193 G	I (AArCEFR)	T		
134. Conférence des Nations Unies pour appuyer la mise en œuvre de l'objectif 14 des objectifs de développement durable : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ^b	Résolutions 70/226 et 70/303 de l'Assemblée générale		5-9 juin	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–	
135. Comité des contributions	Résolution 14 (I) A de l'Assemblée générale	Soixante-dix-septième session	5-23 juin	New York	18 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
136. Comité du programme et de la coordination	Résolution 2008 (LX) du Conseil économique et résolution 31/93 de l'Assemblée générale	Cinquante-septième session	5-30 juin	New York	34 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
137. Conseil économique et social	Charte, résolution 68/1 de l'Assemblée générale, annexe, par. 11 d) et résolution 2017/1, par. a), du Conseil économique et social	Session de fond, réunions sur les questions de coordination et de gestion	7-9 juin	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
138. Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	Résolutions 1472 A (XIV) et 69/85 et décision 70/518 de l'Assemblée générale	Soixantième session	7-16 juin (à confirmer)	Vienne	83 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2017)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
139. Comité contre la torture – Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ^c	Article 2 de la première partie du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, rapport du Conseil des droits de l'homme (A/61/53) et résolution 68/268 de l'Assemblée générale	Trente-deuxième session	12-16 juin	Genève	25 E	I (AEF)d	T	SR	Trois sessions par an
140. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	Résolution 1654 (XVI) de l'Assemblée générale	Reprise de la session	12-23 juin	New York	28 G	I (AArCEFR)	T	SR i	
141. Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées	Résolutions 61/106 et 70/247 par. 53 de l'Assemblée générale et article 40 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées	Dixième session	13-15 juin	New York	159 G	I (AArCEFR)	T	SR	
142. UNICEF – Conseil d'administration	Résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale	Session annuelle	13-16 juin	New York	36 G	I (AArCEFR)	Tb	–	Trois sessions par an
143. Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption – Groupe chargé de l'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption ^c	Résolution 58/4 de l'Assemblée générale et résolution 3/1 de la Conférence des États parties	Huitième session	19-23 juin	Vienne	178 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
144. Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale	Résolutions 61/54, 65/41, 68/243 et 70/237 de l'Assemblée générale	Quatrième session	19-23 juin	New York	25 E	I (AArCEFR)	T	–	Quatre réunions d'une semaine au total en 2016 et 2017 uniquement

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2017)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
145. Conseil des droits de l'homme – Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones	Résolution 6/36 du Conseil des droits de l'homme	Dixième session	19-23 juin	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
146. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail des situations	Résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme	Vingtième session	19-23 juin	Genève	5 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
147. Tribunal d'appel des Nations Unies	Résolutions 61/261, 62/228, 63/253, 64/233 et 65/251 de l'Assemblée générale	Session d'été de 2017	19-30 juin	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
148. États parties à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées	Résolution 65/209 de l'Assemblée générale	Quatrième réunion	20 juin	New York	À déterminer	I (AArCEFR)	T	SR	Une session tous les deux ans
149. PNUE – Comité des représentants permanents	Résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale, décision 19/32 du Conseil d'administration du PNUE	139e réunion	20 juin	Nairobi	^f	I (AArCEFR)	–	ER g	Quatre réunions par an
150. Conseil économique et social	Charte, résolution 68/1 de l'Assemblée générale, annexe, par. 11 b) et résolution 2017/1, par. g), du Conseil économique et social	Session de fond, débat consacré aux affaires humanitaires	21-23 juin	Genève	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
151. États parties à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale	Résolution 2106 (XX) de l'Assemblée générale	Vingt-septième réunion	22 juin	New York	155 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session tous les deux ans
152. Comité des droits de l'homme – Groupe de travail de présession sur les communicationsc	Résolutions 2200 A (XXI) et 68/268 de l'Assemblée générale	120e session	26-30 juin	Genève	9 E	I (AEF)d	T	–	Trois sessions par an
153. Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues pour la région de l'Europe	Résolutions 1990/30, 1993/36 et 2005/28 du Conseil économique et social	Douzième réunion	27-30 juin	Vienne	56 G	I (AEFR)	T	–	Une session tous les deux ans

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2017)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
154. Réunion des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ^c	Résolutions 46/111, 49/178 et 57/202 de l'Assemblée générale	Vingt-neuvième session	27-30 juin	Genève	8 E	I (AEF)d	T	–	Une session par an
155. ONU-Femmes – Conseil d'administration ^b	Résolution 64/289 de l'Assemblée générale	Session annuelle	27-30 juin (à confirmer)	New York	41 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
156. États parties à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille	Résolution 57/218 de l'Assemblée générale	Huitième réunion	28 juin	New York	14 E	I (AArCEFR)	T	SR	Une session tous les deux ans
157. Conseil consultatif pour les questions de désarmement	Résolutions 37/99 K et 54/418 de l'Assemblée générale	Soixante-huitième session	28-30 juin	New York	15 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
158. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – Groupe de travail sur les communications présentées conformément au Protocole facultatif à la Convention	Résolutions 55/70, 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale	Trente-huitième session	28-30 juin	Genève	5 E	I (AEF)d	T	–	Trois sessions par an de 10 jours ouvrés au total
159. États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer	Résolutions 37/66 et 49/28 de l'Assemblée générale	Vingt-septième réunion	Juin	New York	138 G	I (AArCEFR)	T	–	Une ou deux sessions par an
160. Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat	Résolution 56/206 de l'Assemblée générale	Soixante-cinquième réunion	Juin	Nairobi	j	I (AArCEFR)	–	ER g	Quatre réunions par an
161. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies – Comité d'actuaire	Résolution 1561 (XV) de l'Assemblée générale, art. XXIX		Juin	Genève	5 E	I (AF)	T	–	Une session par an
162. Réunions des rapporteurs spéciaux, représentants spéciaux, experts indépendants et présidents des groupes de travail du Conseil des droits de l'homme	Résolution 2002/84 et décision 2005/113 de la Commission des droits de l'homme	Vingt-quatrième session	3-7 juillet	Genève	À déterminer	I (AEF)	T	–	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2017)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
163. Sous-Comité d'experts du transport de marchandises dangereuses	Résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social	Cinquante et unième session	3-7 juillet	Genève	30 E	I (ACEFR)	T	–	Une ou deux sessions par an
164. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmesc	Résolutions 34/180, 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante-septième session	3-21 juillet	Genève	23 E	I (AEF)d	T	SR	Trois sessions par an
165. Conseil des droits de l'homme	Résolution 60/251 de l'Assemblée générale	Trente-cinquième session	3-21 juillet	Genève	47 G	I (AArCEFR)	T	SR	Pas moins de trois sessions par an, soit une durée totale d'au moins 10 semaines
166. CNUDCI	Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale	Cinquantième session	3-21 juillet	Vienne	60 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
167. Comité des droits de l'hommee	Résolutions 2200 A (XXI) et 68/268 de l'Assemblée générale	120e session	3-28 juillet	Genève	18 E	I (AEF)d	T	SR	Trois sessions par an
168. Commission du droit international	Résolution 174 (II) de l'Assemblée générale	Soixante-neuvième session, deuxième partie	3 juillet-4 août	Genève	34 E	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
169. CNUCED – Groupe intergouvernemental d'experts du droit et des politiques de la concurrence	Décision prise par le Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale	Seizième session	5-7 juillet	Genève	194 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
170. Conseil économique et social	Charte, résolution 68/1 de l'Assemblée générale, annexe, par. 11 d), et résolution 2017/1, par. a), du Conseil économique et social	Session de fond, réunions de coordination et de gestion	6 juillet	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
171. Comité des placements	Résolution 248 (III) de l'Assemblée générale	234e réunion	10 juillet	New York	11-12 E	–	–	–	Quatre ou cinq réunions par an
172. Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques	Résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social	Trente-troisième session	10-12 juillet	Genève	36 E	I (ACEFR)	T	–	Une ou deux sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2017)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
173. Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l'homme	Résolution 26/9 du Conseil des droits de l'homme	Troisième session	10-14 juillet	Genève	193 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
174. Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique	Résolutions 66/288, 67/290 et 68/1 de l'Assemblée générale et résolution 2017/1, par. h), du Conseil économique et social	Quatrième session	10-14 juillet	New York	197 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
175. Séminaire sur le droit international	Résolution 49/51 de l'Assemblée générale	Cinquante-troisième session	10-28 juillet (à confirmer)	Genève	30 E	I (AEF)	–	–	Une session par an
176. Conseil économique et social	Charte, résolution 68/1 de l'Assemblée générale, annexe, par. 11 c) et résolution 2017/1, par. i), du Conseil économique et social	Session de fond et débat de haut niveau, y compris la réunion ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil économique et social (3 jours)	17-20 juillet	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
177. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes	Résolution 7/21 du Conseil des droits de l'homme	Trente et unième session	17-21 juillet	New York	5 E	I (AArER)	T	–	Trois sessions par an, deux à Genève, une à New York
178. Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit	Résolution 61/275 de l'Assemblée générale	Trente-neuvième session	19-21 juillet	New York	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Quatre sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2017)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
179. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – Groupe de travail de présession	Résolutions 45/124, 47/94, 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante-neuvième session	24-28 juillet	Genève	4 E	I (AEF)d	T	–	Trois sessions par an
180. CFPI	Résolution 3357 (XXIX) de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-cinquième session	24 juillet-4 août	À déterminer	15 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
181. Comité contre la torture	Résolutions 39/46 et 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante et unième session	24 juillet-11 août	Genève	10 E	I (AEF)d	T	SR	Trois sessions par an
182. Commission des limites du plateau continental	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, annexe II, art. 2, par. 5, résolution 67/78 de l'Assemblée générale	Quarante-quatrième session	24 juillet-8 septembre	New York	21 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
183. Conseil économique et social	Charte, résolution 68/1 de l'Assemblée générale, annexe, par. 11 d) et résolution 2017/1, par. a), du Conseil économique et social	Session de fond, réunions sur les questions de coordination et de gestion	25-26 juillet	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
184. Comité des commissaires aux comptes de l'ONU	Résolution 74 (I) de l'Assemblée générale	Soixante et onzième session ordinaire	26-27 juillet	New York	3 E	I (ACF)	T	–	Une session par an
185. Conseil économique et social	Charte, résolution 68/1 de l'Assemblée générale, annexe, par. 10 et résolution 2017/1, par. j), du Conseil économique et social	Session d'organisation	27 juillet	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
186. Comité pour l'élimination de la discrimination raciale	Résolutions 2106 A (XX) et 68/268 de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-treizième session	31 juillet-25 août (à confirmer)	Genève	18 E	I (AEF)d	T	SR	Trois sessions par an
187. Conférence du désarmement	Résolutions 1722 (XVI), S-10/2 et 34/83 L de l'Assemblée générale	Troisième partie	31 juillet-15 septembre	Genève	61 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session par an, en trois parties
188. Comité spécial de l'océan Indien	Résolutions 2992 (XXVII) et 70/22 de l'Assemblée générale	Session de 2017	Juillet	New York	43 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session tous les deux ans
189. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	Résolutions 248 (III), 46/200 et 61/240 de l'Assemblée générale	Soixante-quatrième session	Juillet	New York	33 E	I (AF)	T	–	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2017)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
190. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies – Comité permanent	Résolution 248 (III) de l'Assemblée générale		Juillet (une réunion)	New York	15 E	I (AF)	T	–	Une session par an
191. Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale	Résolution 2011/24 du Conseil économique et social	Septième session	2-4 août ^f	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
192. Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques ^m	Résolutions 715 A (XXVII) et 1314 (XLIV) du Conseil économique et social	Trentième session	7 et 18 août	New York	80 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session tous les deux ans
193. Groupe d'experts gouvernementaux sur la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction ^{b, c}	Décision des États parties à la septième Conférence d'examen et résolution 2826 (XXVI) de l'Assemblée générale	Réunion d'experts	7-11 août (à confirmer)	Genève	172 G	I (AArCEFR)	T	SR	
194. Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme	Résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme	Dix-neuvième session	7-11 août	Genève	18 E	I (AArCEFR)	T	SR	Deux sessions par an
195. Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques	Résolution 1314 (XLIV) du Conseil économique et social	Onzième session	8-17 août	New York	196 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session tous les cinq ans
196. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail des communications	Résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme	Vingt et unième session	14-18 août	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
197. Comité des droits des personnes handicapées ^c	Résolutions 61/106, 66/229 et 68/268 de l'Assemblée générale et article 34 Convention relative aux droits des personnes handicapées	Dix-huitième session	14 août-1 ^{er} septembre	Genève	18 E	I (AEF) ^d	T	SR	Deux sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2017)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
198. Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption – Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption ^c	Résolution 58/4 de l'Assemblée générale et résolution 3/2 de la Conférence des États parties	Huitième réunion	21-23 août	Vienne	178 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
199. Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption – Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur le recouvrement d'avoirs ^c	Résolution 58/4 de l'Assemblée générale et résolution 3/3 de la Conférence des États parties	Onzième réunion	24-25 août	Vienne	178 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
200. Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ^c	Résolutions 45/158 et 68/268 de l'Assemblée générale	Vingt-septième session	28 août-6 septembre	Genève	14 E	I (AEF) ^d	T	SR	Deux sessions par an
201. ONU-Femmes – Conseil d'administration ^b	Résolution 64/289 de l'Assemblée générale	Deuxième session ordinaire	30 août-1 ^{er} septembre (à confirmer)	New York	41 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
202. Comité préparatoire créé par la résolution 69/292 de l'Assemblée générale, intitulée « Élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale »	Résolution 69/292 de l'Assemblée générale	Quatrième session	Août/septembre	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions au total, de 10 jours ouvrés chacune, en 2016 et 2017
203. CNUCED – Groupe de travail sur le cadre stratégique et le budget-programme	Résolution 114 (V) de la CNUCED et décision 156 (XVII) du Conseil du commerce et du développement	Soixante-quinzième session	4-6 septembre	Genève	19 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2017)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
204. Comité des droits des personnes handicapées – Groupe de travail de présession ^c	Résolutions 67/160 et 68/268 de l'Assemblée générale	Huitième session	4-8 septembre	Genève	6 E	I (AEF) ^d	T	–	Deux sessions par an
205. Comité des disparitions forcées ^c	Résolutions 61/177 et 68/268 de l'Assemblée générale	Treizième réunion	4-15 septembre	Genève	10 E	I (AEF) ^d	T	SR	Deux sessions par an
206. Comité des conférences	Résolution 43/222 B de l'Assemblée générale	Session de fond	5-11 septembre (à confirmer)	New York	21 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
207. Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/ UNOPS	Résolutions 2029 (XX), 48/162 et 65/176 de l'Assemblée générale	Deuxième session ordinaire	5-11 septembre	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^b	–	Trois sessions par an
208. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	Résolutions 14 (I), 173 (II), 32/103 et 64/243 de l'Assemblée générale	Session d'automne	5 septembre-8 décembre ^{n,o}	New York	16 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
209. États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions ^{b, c}	Résolutions 64/36 et 70/54 de l'Assemblée générale	Réunion des États parties	11-15 septembre	À déterminer	59 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
210. CNUDCI – Groupe de travail II (Règlement des différends)	Résolution 33/92 de l'Assemblée générale	Soixante-septième session	11-15 septembre (à confirmer)	Vienne	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
211. CNUCED – Conseil du commerce et du développement	Résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale et résolution 114 (V) de la CNUCED	Soixante-quatrième session	11-22 septembre	Genève	155 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
212. Comité des droits de l'enfant ^c	Résolutions 44/25, 47/112, 49/211 et 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante-seizième session	11-29 septembre	Genève	18 E	I (AEF) ^d	T	SR	Trois sessions par an
213. Conseil des droits de l'homme	Résolution 60/251 de l'Assemblée générale	Trente-sixième session	11-29 septembre	Genève	47 G	I (AArCEFR)	T	SR	Pas moins de trois sessions par an, soit une durée totale d'au moins 10 semaines
214. UNICEF – Conseil d'administration	Résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale	Deuxième session ordinaire	12-15 septembre ^p	New York	36 G	I (AArCEFR)	T ^b	–	Trois sessions par an
215. Assemblée générale	Charte et résolution 57/301 de l'Assemblée générale, par. 1	Soixante-douzième session	12 septembre-décembre ^{n,o}	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	PV/SR ^q	

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2017)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
216. Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues pour la région de l’Afrique	Résolution 1985/11 du Conseil économique et social	Vingt-septième réunion	18-22 septembre (à confirmer)	Addis-Abeba	54 G	I (AEF)	T	–	Une session par an
217. Comité des droits économiques, sociaux et culturels ^c	Résolutions 1982/33, 1985/17 et 2012/29 du Conseil économique et social et résolution 68/268 de l’Assemblée générale	Soixante-deuxième session	18 septembre-6 octobre	Genève	18 E	I (AEF) ^d	T	SR	Trois sessions par an
218. Assemblée générale	Charte et résolution 57/301 de l’Assemblée générale, par. 2	Débat général, soixante-douzième session	19-28 septembre	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	PV/SR ^g	
219. PNUE – Comité des représentants permanents	Résolution 2997 (XXVII) de l’Assemblée générale, décision 19/32 du Conseil d’administration du PNUE	140e réunion	20 septembre	Nairobi	f	I (AArCEFR)	–	ER g	Quatre réunions par an
220. Conseil des droits de l’homme – Groupe de travail sur la question des droits de l’homme et des sociétés transnationales et autres entreprises	Résolutions 17/4 et 26/22 du Conseil des droits de l’homme	Dix-huitième session	25-29 septembre	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an (mandat prorogé jusqu’en 2017)
221. Assemblée générale	Résolutions 69/58 et 70/34 de l’Assemblée générale	Célébration de la Journée internationale pour l’élimination totale des armes nucléaires	26 septembre	New York	193 G	I (AArCEFR)	–		Une réunion par an
222. Comité des représentants permanents auprès d’ONU-Habitat	Résolution 56/206 de l’Assemblée générale	Soixante-sixième réunion	Septembre	Nairobi	j	I (AArCEFR)	–	ER g	Quatre réunions par an
223. UNRWA – Commission consultative	Résolution 302 (IV) de l’Assemblée générale		Septembre (une journée)	À déterminer	10 G	I (AEF)	T	–	Une session par an
224. Conseil des droits de l’homme – Forum intersessions sur les droits économiques, sociaux et culturels (forum social)	Résolution 6/13 du Conseil des droits de l’homme	Session de 2017	2-4 octobre	Genève	10 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2017)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
225. Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes	Résolutions 1987/34 et 1988/15 du Conseil économique et social	Vingt-septième réunion	2-6 octobre (à confirmer)	Santiago	44 G	I (AEF)	T	–	Une session par an
226. Comité des droits de l'enfant – Groupe de travail de présession	Résolutions 44/25, 47/112, 49/211 et 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante-dix-huitième session	2-6 octobre	Genève	18 E	I (AEF) ^d	T	–	Trois sessions par an
227. CNUDCI – Groupe de travail I (Microentreprises, petites et moyennes entreprises)	Résolution 33/92 de l'Assemblée générale	Vingt-neuvième session	2-6 octobre (à confirmer)	Vienne	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
228. HCR – Comité exécutif	Résolutions 1166 (XII), 66/134 et 69/153 de l'Assemblée générale	Soixante-huitième session	2-6 octobre	Genève	98 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
229. Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture – Conseil d'administration	Résolution 36/151 de l'Assemblée générale	Quarante-sixième session	2-6 octobre	Genève	5 E	I (AEF)	T	–	Deux sessions par an
230. Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification – Conférence des Parties à la Convention et réunions des organes subsidiaires	Résolution 66/201 de l'Assemblée générale	Treizième session	2-13 octobre	À déterminer	185 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session tous les deux ans
231. États parties à la Convention contre la torture et autres peines et traitements cruels, inhumains ou dégradants ^c	Résolution 39/46 A de l'Assemblée générale	Seizième session	5 octobre	Genève	139 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session tous les deux ans
232. Comité des droits économiques, sociaux et culturels – Groupe de travail de présession ^c	Résolutions 1982/33, 1985/17 et 2012/29 du Conseil économique et social et résolution 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante et unième session	9-13 octobre	Genève	5 E	I (AEF) ^d	T	–	Deux sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2017)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
233. Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, Groupe de travail d'experts gouvernementaux sur l'assistance technique ^c	Résolution 55/255 de l'Assemblée générale et décision 2/6 et résolution 7/1 de la Conférence des États parties	Dixième session	9-13 octobre (à confirmer)	Vienne	186 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
234. Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, Groupe de travail sur la coopération internationale ^c	Résolution 55/255 de l'Assemblée générale et décision 3/2 et résolution 7/1 de la Conférence des États parties	Huitième session	9-13 octobre (à confirmer)	Vienne	186 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
235. Comité des droits de l'homme – Groupe de travail de présession sur les communications ^c	Résolutions 2200 A (XXI) et 68/268 de l'Assemblée générale	121 ^e session	9-13 octobre	Genève	9 E	I (AEF) ^d	T	–	Trois sessions par an
236. Groupe de travail chargé de la question de la <i>discrimination</i> à l'égard des femmes dans la législation et dans la pratique	Résolutions 15/23, 23/7 et 32/4 du Conseil des droits de l'homme	Vingtième session	9-13 octobre (à confirmer)	Genève	5E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an, deux à Genève, une à New York (mandat prorogé jusqu'en 2019)
237. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban	Résolution 2002/68 de la Commission des droits de l'homme et décision 2002/70 du Conseil économique et social et résolution 1/5 du Conseil des droits de l'homme	Quinzième session	9-20 octobre ⁿ	Genève	193 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
238. Commission des limites du plateau continental ^c	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, annexe II, art. 2, par. 5, résolution 67/78 de l'Assemblée générale	Quarante-cinquième session ^r	9 octobre-24 novembre ^{n, o}	New York	21 E	–	–	–	Trois sessions par an
239. CNUDCI – Groupe de travail IV (Commerce électronique)	Résolution 33/92 de l'Assemblée générale	Cinquante-sixième session	16-20 octobre ⁿ (à confirmer)	Vienne	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
240. Comité des droits de l'homme ^c	Résolutions 2200 A (XXI) et 68/268 de l'Assemblée générale	121 ^e session	16 octobre-3 novembre ⁿ	Genève	18 E	I (AEF) ^d	T	SR	Trois sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2017)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
241. Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	Résolutions 1273 (XLIII), 1765 (LIV) et 2004/69 du Conseil économique et social, et résolutions 69/313 et 70/248 de l'Assemblée générale	Quinzième session	17-20 octobre ⁿ (à confirmer)	Genève	25 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an de quatre jours ouvrés chacune
242. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – Groupe de travail sur les communications présentées conformément au Protocole facultatif à la Convention ^c	Résolutions 55/70, 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale	Trente-neuvième session	18-20 octobre ⁿ	Genève	5 E	I (AEF) ^d	T	–	Trois sessions par an de 10 jours ouvrés au total
243. Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogues pour la région de l'Asie et du Pacifique	Résolutions 1985/11 et 1988/15 du Conseil économique et social	Quarante et unième réunion	23-27 octobre (à confirmer)	Bangkok	53 G			–	Une session par an
244. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ^c	Résolutions 34/180, 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante-huitième session	23 octobre-17 novembre	Genève	23 E	I (AEF) ^d	T	SR	Trois sessions par an
245. Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme – Conseil d'administration	Conseil économique et social décision 1993/283	Quarante-cinquième session	30 octobre-1 ^{er} novembre (à confirmer)	Genève	5 E	I (AEF)	T	–	Deux sessions par an
246. Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée – Groupe de travail sur le trafic illicite de migrants ^c	Résolution 55/25 de l'Assemblée générale	Cinquième session	30 octobre-3 novembre ⁿ	Vienne	141 G	I (AArCEFR)	T		Une session par an
247. Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée – Groupe de travail sur la traite des êtres humains ^c	Résolution 55/25 de l'Assemblée générale	Huitième session	30 octobre-3 novembre ⁿ	Vienne	167 G	I (AArCEFR)	T		Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2017)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
248. Organe international de contrôle des stupéfiants ^c	Convention unique sur les stupéfiants de 1961, art. 11	120 ^e session	31 octobre-17 novembre	Vienne	13 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux ou trois sessions par an
249. Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international	Résolution 2099 (XX) de l'Assemblée générale	Cinquante-deuxième session	Octobre ⁿ (une réunion)	New York	25 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
250. Assemblée générale	Résolution 57/250 de l'Assemblée générale	Huitième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement ^s	Octobre ⁿ (2 ou 3 jours)	New York	195 G	I (AArCEFR)	T	PV ^q	Une session tous les deux ans
251. Conseil de sécurité – Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies créée par la résolution 692 (1991) du Conseil de sécurité ^b	Résolution 692 (1991) du Conseil de sécurité		Octobre n (à confirmer)	Genève	15 G	I (AArCEFR)	T	–	À concurrence de quatre sessions, soit 12 jours ouvrés par an
252. Assemblée générale, Première Commission	Résolutions 173 (II) et 47/233 de l'Assemblée générale	Soixante-douzième session	Octobre-novembre ^{n, o}	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	PV ^q	
253. Assemblée générale, Quatrième Commission	Résolutions 173 (II) et 47/233 de l'Assemblée générale	Soixante-douzième session	Octobre-novembre ^{n, o}	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	SR	
254. Assemblée générale, Deuxième Commission	Résolutions 173 (II) et 47/233 de l'Assemblée générale	Soixante-douzième session	Octobre-novembre ^{n, o}	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	SR	
255. Assemblée générale, Sixième Commission	Résolutions 173 (II) et 47/233 de l'Assemblée générale	Soixante-douzième session	Octobre-novembre ^{n, o}	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	SR	
256. Assemblée générale, Troisième Commission	Résolutions 173 (II) et 47/233 de l'Assemblée générale	Soixante-douzième session	Octobre-novembre ^{n, o}	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	SR	
257. Assemblée générale, Cinquième Commission	Résolutions 173 (II) et 47/233 de l'Assemblée générale	Soixante-douzième session	Octobre-novembre ^{n, o}	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	SR	

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2017)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
258. CNUCED – Groupe de travail intergouvernemental d’experts des normes internationales de comptabilité et de publication	Résolution 1982/67 du Conseil économique et social	Trente-quatrième session	1 ^{er} -3 novembre	Genève	34 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
259. Comité des placements	Résolution 248 (III) de l’Assemblée générale	235 ^e réunion	6 novembre	New York	11-12 E	–	–	–	Quatre ou cinq réunions par an
260. Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption ^c	Résolution 58/4 de l’Assemblée générale	Septième session	6-10 novembre	Vienne	178 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session tous les deux ans
261. Conseil des droits de l’homme – Groupe de travail d’experts sur les personnes d’ascendance africaine	Résolution 2002/68 de la Commission des droits de l’homme et résolutions 9/14 et 27/25 du Conseil des droits de l’homme	Vingt et unième session	6-10 novembre	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an (mandat prorogé jusqu’en 2017)
262. Conseil des droits de l’homme – Groupe de travail sur l’Examen périodique universel	Résolution 60/251 de l’Assemblée générale et décisions 1/103 et 31/116 et résolution 5/1 du Conseil des droits de l’homme	Vingt-huitième session	6-17 novembre	Genève	47 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
263. CCNUCC – réunions des organes subsidiaires de la Conférence des Parties à la Convention ^c	Résolution 48/189 de l’Assemblée générale	Vingt-troisième session	6-17 novembre	À déterminer	189 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
264. Comité contre la torture ^c	Résolutions 39/46, 65/204 et 68/268 de l’Assemblée générale	Soixante-deuxième session	6 novembre-6 décembre ^o	Genève	10 E	I (AEF) ^d	T	SR	Trois sessions par an
265. Conseil des droits de l’homme – Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires	Résolution 20 (XXXVI) de la Commission des droits de l’homme et résolutions 7/12 et 27/1 du Conseil des droits de l’homme	113 ^e session	11-15 novembre	Genève	5 E	I (AArEF)	T	–	Trois sessions par an (mandat prorogé jusqu’en 2017)

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2017)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
266. Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination ^{b, c}	Paragraphe 1 de l'article 13 du Protocole modifié et résolutions 32/152 et 35/153 de l'Assemblée générale	Dix-neuvième conférence annuelle	13 novembre (à confirmer)	Genève	92 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
267. Commission des stupéfiants – Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient	Résolution 1776 (LIV) du Conseil économique et social	Cinquante-deuxième session	13-17 novembre (à confirmer)	Une capitale de la région	23 G	I (AER)	T	–	Une session par an
268. Comité contre la torture – Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ^c	Article 2 de la première partie du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, rapport du Conseil des droits de l'homme (A/61/53) et résolution 68/268 de l'Assemblée générale	Trente-troisième session	13-17 novembre	Genève	25 E	I (AEF) ^d	T	SR	Trois sessions par an
269. Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination ^{b, c}	Article 10 du Protocole modifié et résolutions 32/152 et 35/153 de l'Assemblée générale	Onzième Conférence des Hautes Parties contractantes	14-15 novembre (à confirmer)	Genève	72 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
270. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	Décision 2001/321 du Conseil économique et social	Deuxième session ordinaire	16 novembre ^p (à confirmer)	New York	26 ST	I (AF)	T	–	Deux sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2017)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
271. Conférence annuelle des États Parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination ^{b, c}	Résolutions 32/152 et 35/153 de l'Assemblée générale	Réunion des Hautes Parties contractantes	16-17 novembre (à confirmer)	Genève	114 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
272. Conseil des droits de l'homme – Forum sur les entreprises et les droits de l'homme	Résolutions 17/4 et 26/22 du Conseil des droits de l'homme	Sixième session	20-22 novembre o (à confirmer)	Genève	193 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
273. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – Groupe de travail de présession ^e	Résolutions 45/124, 47/94, 62/218 et 68/268 de l'Assemblée générale	Soixante-dixième session	20-24 novembre ^o	Genève	4 E	I (AEF) ^d	T	–	Trois sessions par an
274. CNUDCI – Groupe de travail V (Droit de l'insolvabilité)	Résolution 33/92 de l'Assemblée générale	Cinquante-deuxième session	20-24 novembre ^o (à confirmer)	Vienne	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
275. Comité pour l'élimination de la discrimination raciale ^e	Résolutions 2106 A (XX) et 68/268 de l'Assemblée générale	Quatre-vingt-quatorzième session	20 novembre-8 décembre ^o	Genève	18 E	I (AEF) ^d	T	SR	Trois sessions par an
276. CNUCED – Groupe de travail sur le cadre stratégique et le budget-programme	Résolution 114 (V) de la CNUCED et décision 156 (XVII) du Conseil du commerce et du développement	Soixante-seizième session	27-29 novembre	Genève	19 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
277. Conseil des droits de l'homme – Groupe de travail sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes	Résolution 7/21 du Conseil des droits de l'homme	Trente-deuxième session	27 novembre-1 ^{er} décembre	Genève	5 E	I (AArER)	T	–	Trois sessions par an, deux à Genève, une à New York

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2017)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
278. États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction ^b	Paragraphe 2 de l'article 11 de la Convention et résolution 52/38 A de l'Assemblée générale	Seizième réunion	27 novembre-1 ^{er} décembre	Genève	156 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
279. CNUDCI – Groupe de travail III	Résolution 33/92 de l'Assemblée générale		27 novembre-1 ^{er} décembre (à confirmer)	Vienne	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
280. Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage – Conseil d'administration	Résolution 46/122 de l'Assemblée générale	Vingt-deuxième session	27 novembre-1 ^{er} décembre	Genève	5 E	I (AEF)	T	–	Une session par an
281. Sous-Comité d'experts du transport de marchandises dangereuses	Résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social	Cinquante-deuxième session	27 novembre-6 décembre	Genève	30 E	I (ACEFR)	T	–	Une ou deux sessions par an
282. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	Résolutions 32/40 B et 33/28 de l'Assemblée générale	Séance spéciale pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien	29 novembre	New York	25 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session par an
283. Conseil des droits de l'homme – Forum sur les questions relatives aux minorités	Résolutions 6/15 et 19/23 du Conseil des droits de l'homme	Dixième session	30 novembre-1 ^{er} décembre	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
284. Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption – Groupe d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption	Résolution 58/4 de l'Assemblée générale et résolution 3/1 de la Conférence des États parties	Reprise de la huitième session	Novembre ^o	Vienne	178 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2017)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
285. Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption – réunion intergouvernementale d'experts à composition non limitée pour le renforcement de la coopération internationale ^c	Résolution 58/4 de l'Assemblée générale et résolution 4/2 de la Conférence des États parties	Sixième session	Novembre ^o	Vienne	178 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
286. Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement	Résolution 32/197 de l'Assemblée générale		Novembre ^o	New York	196 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
287. Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies	Résolution 248 (III) de l'Assemblée générale		Novembre ^o (une réunion)	New York	12 E	–	–	–	Deux sessions d'une séance chacune par an
288. PAM – Conseil d'administration ^b	Décision 1995/227 du Conseil économique et social et résolution 50/8 de l'Assemblée générale	Deuxième session ordinaire	Novembre ^o	Rome	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
289. Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique	Résolutions 347 (IV) et 1438 (XIV) de l'Assemblée générale	Cinquante-huitième session ordinaire	4-5 décembre ^p (à confirmer)	New York	9 E	I (ACF)	T	–	Une session par an
290. Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction ^{b, c}	Décision des États parties à la septième Conférence d'examen et résolution 2826 (XXVI) de l'Assemblée générale	Session annuelle	4-8 décembre (à confirmer)	Genève	172 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
291. Commission spéciale de l'Assemblée générale pour les annonces de contributions volontaires au Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	Résolution 55/75 de l'Assemblée générale	Conférence pour les annonces de contributions	5 décembre (à confirmer)	Genève	196 G	I (AArCEFR)	T	–	Une réunion par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2017)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
292. Comité des commissaires aux comptes de l'ONU	Résolution 74 (I) de l'Assemblée générale	Quarante-septième session extraordinaire	5 décembre ^p (à confirmer)	New York	3 E	I (ACF)	T	–	Une session par an
293. Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques	Résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social	Trente-quatrième session	6-8 décembre	Genève	36 E	I (ACEFR)	T	–	Une ou deux sessions par an
294. Commission des stupéfiants et Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	Décision 2011/259 du Conseil économique et social	Réunions conjointes de la Commission des stupéfiants (reprise de la soixantième session) et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (reprise de la vingt-sixième session)	7 décembre	Vienne	53 G/40 G	I (AArCEFR)	T	–	
295. Commission pour la prévention du crime et la justice pénale	Décision 2009/251 du Conseil économique et social	Reprise de la vingt-sixième session	8 décembre	Vienne	40 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
296. Commission des stupéfiants	Résolutions 9 (I) et 1991/39 du Conseil économique et social	Reprise de la soixantième session	8 décembre	Vienne	53 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
297. Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit	Résolution 61/275 de l'Assemblée générale	Quarantième session	11-13 décembre ^p	New York	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Quatre sessions par an
298. CNUDCI – Groupe de travail VI (Droit des sûretés)	Résolution 33/92 de l'Assemblée générale	Trente-deuxième session	11-15 décembre (à confirmer)	Vienne	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
299. Commission spéciale de l'Assemblée générale pour les annonces de contributions volontaires à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	Résolution 1729 (XVI) de l'Assemblée générale		Décembre ^p	New York	196 G	I (AArCEFR)	T	–	Une réunion par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2017)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
300. Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat	Résolution 56/206 de l'Assemblée générale	Soixante-septième réunion	Décembre	Nairobi	^j	I (AArCEFR)	–	ER ^g	Quatre réunions par an
301. Comité des conférences	Résolution 43/222 B de l'Assemblée générale		Selon les besoins	New York	21 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
302. Comité des relations avec le pays hôte	Résolution 2819 (XXVI) de l'Assemblée générale		Selon les besoins	New York	19 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
303. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	Résolution 3376 (XXX) de l'Assemblée générale		Selon les besoins	New York	25 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
304. Conseil économique et social	Charte et résolutions 50/227, 61/16 et 68/1 de l'Assemblée générale	Séances et consultations	Selon les besoins	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR ⁱ	Selon les besoins
305. Conseil d'administration du PNUD/FNUAP/ UNOPS	Résolutions 2020 (XX), 48/162 et 65/176 de l'Assemblée générale	Réunions d'information et consultations	Selon les besoins	New York	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
306. Assemblée générale	Charte	Réunions plénières et consultations	Selon les besoins	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	PV/S R ^q	
307. Conseil des droits de l'homme	Résolution 60/251 de l'Assemblée générale	Réunions d'organisation et intersessions et sessions extraordinaires	Selon les besoins	Genève	47 G	I (AArCEFR)	T	SR ⁱ	Selon les besoins
308. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994	Résolution 955 (1994) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	Arusha (République-Unie de Tanzanie)	11 E	I (AF)	T	–	Selon les besoins

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2017)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
309. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991	Résolution 808 (1993) du Conseil de sécurité et résolution 47/235 de l'Assemblée générale		Selon les besoins	La Haye	11 E	I (AF)	T	–	Selon les besoins
310. Commission de consolidation de la paix	Résolution 60/180 de l'Assemblée générale et résolution 1645 (2005) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	31 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
311. Conseil de sécurité	Charte		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	PV	Selon les besoins
312. Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée	Résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
313. Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés	Résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
314. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste	Résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
315. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003)	Résolution 1518 (2003) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
316. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo	Résolution 1533 (2004) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2017)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
317. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)	Résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
318. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan	Résolution 1591 (2005) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
319. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1636 (2005)	Résolution 1636 (2005) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
320. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)	Résolution 1718 (2006) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
321. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye	Résolution 1970 (2011) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
322. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)	Résolution 1988 (2011) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
323. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2048 (2012) concernant la Guinée-Bissau	Résolution 2048 (2012) du Conseil de sécurité concernant la Guinée-Bissau		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
324. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine	Résolution 2127 (2013) du Conseil de sécurité concernant la République centrafricaine		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
325. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014)	Résolution 2140 (2014) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
326. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015)	Résolution 2206 (2015) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
327. Conseil de sécurité – Comité d'experts	Décision prise par le Conseil de sécurité à sa 1 ^{re} séance, en 1946		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
328. Comité pour les réunions hors Siège du Conseil	Décision prise par le Conseil de sécurité à sa 1625 ^e séance		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2017)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
329. Conseil de sécurité – Comité d'admission de nouveaux membres	Décision prise par le Conseil de sécurité à sa 42 ^e séance, en 1946		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
330. Conseil de sécurité – Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies ^b	Résolution 692 (1991) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	Genève	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
331. Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique	S/2002/207		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
332. Groupe de travail du Conseil de sécurité créé par la résolution 1566 (2004)	Résolution 1566 (2004) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
333. Groupe de travail du Conseil de sécurité sur le sort des enfants en temps de conflit armé	Résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
334. Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix	S/PRST/2001/3		Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
335. Comité spécial des opérations de maintien de la paix et son groupe de travail	Résolution 2006 (XIX) de l'Assemblée générale		Selon les besoins	New York	144 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
336. Conseil de tutelle (et ses comités de rédaction)	Charte		Selon les besoins	New York	5 G	I (ACFR)	T	PV ⁱ	Selon les besoins
337. CNUCED – consultations du Secrétaire général et du Président du Conseil du commerce et du développement	Décision prise par le Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale		Selon les besoins (à concurrence de 30 réunions)	Genève	^t	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins (à concurrence de 30 réunions)
338. CNUCED – réunions directives du Conseil du commerce et du développement	Décision prise par le Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale		Selon les besoins (à concurrence de 18 réunions)	Genève	155 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins (à concurrence de 18 réunions)

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2017)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
339. CNUCED – autres conférences et réunions sur les produits de base	Décision prise par le Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale		Selon les besoins (à concurrence de 30 réunions)	Genève	^t	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins (à concurrence de 30 réunions)
340. CNUCED – séminaires et groupes d'études	Décision prise par le Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale		Selon les besoins (à concurrence de 20 réunions)	Genève	^t	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins (à concurrence de 20 réunions)
341. UNICEF – Conseil d'administration	Résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale	Réunions d'information et consultations	Selon les besoins	New York	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
342. Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine	Résolution 194 (III) de l'Assemblée générale		Selon les besoins	New York	3 G	I (AF)	T	–	Selon les besoins
343. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	Résolutions 3376 (XXX), 32/40 B et 33/28 de l'Assemblée générale	Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine	À déterminer (3 jours)	À déterminer	25 G	I (AArEF)	T	–	Quatre réunions hors Siège par an
344. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	Résolutions 3376 (XXX), 32/40 B et 33/28 de l'Assemblée générale	Réunion internationale des Nations Unies à l'appui de la paix israélo-palestinienne	À déterminer (3 jours)	À déterminer	25 G	I (AArEF)	T	–	Quatre réunions hors Siège par an
345. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	Résolutions 3376 (XXX), 32/40 B et 33/28 de l'Assemblée générale	Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine	À déterminer (3 jours)	À déterminer	25 G	I (AArEF)	T	–	Quatre réunions hors Siège par an
346. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	Résolutions 3376 (XXX), 32/40 B et 33/28 de l'Assemblée générale	Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien	À déterminer (3 jours)	À déterminer	25 G	I (AArCEFR)	T	–	Quatre réunions hors Siège par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2017)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
347. Comité chargé des organisations non gouvernementales	Résolutions 3 (II) et 1296 (XLIV) et décisions 1995/304 et 1997/297 du Conseil économique et social	Session d'organisation	À déterminer	New York	19 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
348. CEE – comités et groupes de travail	Résolution 36 (IV) du Conseil économique et social		À déterminer	Genève	56 G	À déterminer	T	–	Jusqu'à trois sessions par semaine dans la limite autorisée pour la CEE
349. Assemblée générale	Résolution 70/232 de l'Assemblée générale	Manifestation de haut niveau pour célébrer le dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ^u	À déterminer	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–	
350. Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies ^s	Résolution 49/143 de l'Assemblée générale		À déterminer	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–	
351. Groupe de travail officieux à composition non limitée sur l'Agenda pour la paix et ses sous-groupes ^s	Résolution 47/120 de l'Assemblée générale		À déterminer	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–	
352. CNUCED – réunions d'experts	Section B de la partie IV de l'Accord d'Accra, adopté à la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Accra du 20 au 25 avril 2008, et section A de la première partie du Mandat de Doha, adopté à la treizième session de la Conférence, tenue à Doha du 21 au 26 avril 2012		À déterminer	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T	–	À concurrence de huit réunions, de trois jours chacune, par an

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2017)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
353. UNITAR – Conseil d'administration ^b	Résolutions 1934 (XVIII) et 47/227 de l'Assemblée générale		À déterminer (2-3 jours)	Genève	28 E	I (AArEFR)	T	–	Une session par an
354. Tribunal d'appel des Nations Unies	Résolutions 61/261, 62/228, 63/253, 64/233 et 65/251 de l'Assemblée générale		À déterminer	New York/ Genève/ Nairobi	À déterminer	À déterminer	T	–	
355. Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies	Résolutions 61/261, 62/228, 63/253, 64/233 et 65/251 de l'Assemblée générale		À déterminer	New York/ Genève/ Nairobi	À déterminer	À déterminer	T	–	Selon les besoins
356. UNU – Conseil	Résolution 3081 (XXVIII) de l'Assemblée générale	Soixante-cinquième session	À déterminer (une semaine)	Tokyo	28 E	I (AF)	T	–	Une session par an

^a Les langues dans lesquelles des services d'interprétation seront assurés sont indiquées. Les langues dans lesquelles des services de traduction seront assurés et des comptes rendus ou procès-verbaux établis varient selon le règlement intérieur applicable à l'organe intéressé et, dans le cas de certains groupes de travail et organes analogues, selon les besoins réels lorsque ceux-ci sont inférieurs à ceux que prévoit le Règlement intérieur.

^b Les services de conférence sont financés par des ressources extrabudgétaires.

^c Organe conventionnel.

^d Conformément au paragraphe 30 de la résolution 68/268 de l'Assemblée générale, un maximum de trois langues de travail officielles sera attribué aux travaux des organes conventionnels des droits de l'homme, une quatrième langue officielle pouvant être ajoutée, à titre exceptionnel, si nécessaire, pour faciliter la communication entre les membres, selon ce que déterminera le comité intéressé, en tenant compte du fait que ces mesures ne créeront pas un précédent, en raison de la nature particulière des organes conventionnels, et sans préjudice du droit de chaque État partie de communiquer avec les organes conventionnels dans l'une des six langues officielles de l'Organisation.

^e Conformément au paragraphe 4 de la résolution 56/242 de l'Assemblée générale et comme l'Assemblée en a décidé précédemment, les organes intergouvernementaux de l'ONU sont priés d'éviter de tenir des réunions le jour du vendredi saint orthodoxe, qui tombe le 14 avril 2017.

^h Les réunions qui doivent se tenir du 13 au 17 février, du 6 au 17 mars, le 24 juillet et du 28 au 30 août 2017 peuvent bénéficier de services de conférence.

ⁱ Pour les séances plénières seulement.

^f Conformément au paragraphe h) de la décision 19/32 du Conseil d'administration du PNUE, le Comité des représentants permanents se compose des représentants de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des membres de ses institutions spécialisées, et de l'Union européenne, accrédités par le PNUE, qu'ils soient établis à Nairobi ou ailleurs.

^g L'Office des Nations Unies à Nairobi établit des rapports de réunion (prise de notes, compilation et édition) pour le compte des secrétariats techniques des réunions dont il assure le service. Ces rapports sont de nature technique et se distinguent des autres types de comptes rendus de réunions établis par le Secrétariat.

^j Conformément aux dispositions de la résolution 19/1 du Conseil d'administration d'ONU-Habitat, le Comité des représentants permanents est ouvert aux représentants de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et des États membres des institutions spécialisées qui sont accréditées auprès d'ONU-HABITAT.

^k En application du paragraphe 6 de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale et comme l'Assemblée en est convenue, les organes intergouvernementaux du Siège de l'Organisation et des autres lieux d'affectation où la Journée du Vesak est célébrée sont invités à éviter de tenir des réunions le jour de la fête, qui tombe le 11 mai 2017.

^l Conformément à l'exposé oral concernant les incidences sur le budget-programme présenté en 2011 à la création du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, le Comité peut tenir sa session annuelle à New York seulement pendant les périodes de « faible activité », c'est-à-dire début janvier ou en août. Si une session annuelle se tient en dehors des périodes de « faible activité » à New York, l'interprétation ne peut être assurée que si les services compétents sont disponibles.

(Voir notes du tableau page suivante)

(Suite des notes du tableau)

^m Le Groupe d'experts se réunit tous les deux ans. Les années où a lieu une conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, il se réunit immédiatement avant et immédiatement après la conférence.

ⁿ Conformément aux dispositions du paragraphe 7 de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale, les organes du Siège de l'Organisation et des autres lieux d'affectation où Diwali est célébré sont invités à éviter de tenir des réunions le jour de la fête, qui tombe le 19 octobre 2017.

^o En application du paragraphe 8 de la résolution 69/250 de l'Assemblée générale, les organes du Siège de l'Organisation et des autres lieux d'affectation où Gurpurab est célébré sont invités à éviter de tenir des réunions le jour de la fête, qui devrait tomber le 21 novembre 2017.

^p Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale.

^q Des procès-verbaux sont établis pour les séances plénières de l'Assemblée générale et les séances de la Première Commission.

^r La quarante-cinquième session se tiendra en dehors des locaux du Siège et aucun service de conférence ne sera assuré par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

^s Les services de conférence seront fournis dans le cadre des ressources allouées à l'Assemblée générale.

^t Ouvert à la participation de tous les États membres de la CNUCED intéressés (résolution 80 (III) de la Conférence, par. 9).

^u Aux termes de la demande formulée au paragraphe 4 de la résolution 70/232 de l'Assemblée générale, il est entendu que les modalités de la manifestation de haut niveau, notamment sa date, sa forme, son organisation et son ampleur, restent à déterminer. Il n'est donc pour l'heure pas possible, en l'absence de ces informations, d'estimer les ressources qui pourront être nécessaires pour les réunions et la documentation. Une fois qu'il aura été décidé des modalités, de la forme et de l'organisation de la réunion, le Secrétaire général présentera les prévisions des dépenses correspondantes conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Par ailleurs, la date de la réunion devra être fixée en consultation avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

B. Liste des organes dont le mandat doit être présenté pour renouvellement à l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session

<i>Organe</i>	<i>Mandat</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2017)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
1. Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale ^b	Résolution 67/297 de l'Assemblée générale		À déterminer	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–	
2. Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer	Résolutions 54/33 et 69/245 de l'Assemblée générale	Dix-huitième réunion	À déterminer	New York	193 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an (mandat prorogé jusqu'en 2016)
3. Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité ^b	Résolution 48/26 et décision 67/561 de l'Assemblée générale		À déterminer	New York	192 G	I (AArCEFR)	T	–	
4. Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés	Résolutions 2443 (XXIII) et 68/80 de l'Assemblée générale		À déterminer	Genève	3 G	I (AEF)	T	PV ^c	
5. Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation	Résolutions 3349 (XXIX) et 68/115 de l'Assemblée générale		À déterminer	New York	192 G	I (AArCEFR)	T	–	
6. Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	Résolution 2656 (XXV) de l'Assemblée générale		À déterminer	New York	9 G	I (AArCEFR)	T	–	

^a Les langues dans lesquelles des services d'interprétation seront assurés sont indiquées. Les langues dans lesquelles des services de traduction seront assurés et des comptes rendus ou procès-verbaux établis varient selon le règlement intérieur applicable à l'organe intéressé et, dans le cas de certains groupes de travail et organes analogues, selon les besoins réels lorsque ceux-ci sont inférieurs à ceux que prévoit le Règlement intérieur.

^b Les services de conférence seront fournis dans le cadre des ressources allouées à l'Assemblée générale.

^c En cas d'audition seulement.

C. Projet de calendrier des conférences et réunions des principaux organes des institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des organes conventionnels créés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour 2017

	<i>Organe</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2017)</i>	<i>Lieu de réunion</i>
1.	OACI – Comité	210 ^e session	9-27 janvier	Montréal (Canada)
2.	OMS – Conseil exécutif	140 ^e session	23 janvier-2 février	Genève
3.	FIDA – Conseil des gouverneurs	Quarantième session	15-16 février	Rome
4.	Autorité internationale des fonds marins – Assemblée	Commission juridique et technique	20 février-3 mars	Kingston
5.	Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Groupe de travail B et consultations officielles/réunions d'experts	Quarante-huitième session	20 février-3 mars	Vienne
6.	OACI – Conseil	210 ^e session	20 février-10 mars	Montréal (Canada)
7.	AIEA – Conseil des Gouverneurs		6-10 mars	Vienne
8.	UPU – Conseil d'exploitation postale et Conseil d'administration		20 mars-7 avril	Berne
9.	OIT – Conseil d'administration et commissions du Conseil	329 ^e session	Mars	Genève
10.	Organisation pour l'interdiction des armes chimiques – Conseil exécutif	Quatre-vingt-quatrième session	Mars	La Haye
11.	FIDA – Conseil d'administration	120 ^e session	10-14 avril	Rome
12.	FAO – Conseil	156 ^e session	24-28 avril	Rome
13.	OACI – Comité	211 ^e session	24 avril-12 mai	Montréal (Canada)
14.	FMI/Banque mondiale – réunions annuelles conjointes des Conseils des Gouverneurs	Réunions de printemps	Avril	Washington
15.	UNESCO – Conseil exécutif	201 ^e session	Avril	Paris
16.	Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Groupe consultatif	Quarante-huitième session	2-5 mai	Vienne
17.	AIEA – Comité du programme et du budget		8-12 mai	Vienne
18.	ONUDI – Comité des programmes et des budgets	Trente-troisième session	16-18 mai (date provisoire)	Vienne
19.	UIT – Conseil		25 mai-2 juin	Genève
20.	Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Groupe de travail A et consultations officielles/réunions d'experts	Cinquante et unième session	29-31 mai	Vienne
21.	OMT – Conseil exécutif	105 ^e session	Mai	À déterminer

	<i>Organe</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2017)</i>	<i>Lieu de réunion</i>
22.	OMS – Conseil exécutif	141 ^e session	Mai	Genève
23.	OMS – Assemblée mondiale de la santé	Soixante-dixième session	Mai	Genève
24.	OMM – Conseil exécutif	Soixante-neuvième session	Mai/juin	Genève
25.	OIT – Conférence générale	106 ^e session	5-17 juin	Genève
26.	OACI – Conseil	211 ^e session	5-23 juin	Montréal (Canada)
27.	AIEA – Conseil des Gouverneurs		12-16 juin	Vienne
28.	OIT – Conseil d’administration et commissions du Conseil	330 ^e session	17 juin	Genève
29.	Commission préparatoire de l’Organisation du Traité d’interdiction complète des essais nucléaires	Quarante-huitième session	19-20 juin	Vienne
30.	ONUDI – Conseil du développement industriel	Quarante-cinquième session	27-30 juin (dates provisoires)	Vienne
31.	FAO – Conférence	Quarantième session	3-8 juillet	Rome
32.	FAO – Conseil	157 ^e session	10 juillet	Rome
33.	Autorité internationale des fonds marins – Assemblée	Vingt-troisième session	31 juillet-18 août (à confirmer)	Kingston
34.	OMI – Conseil	118 ^e session	Juillet	Londres
35.	Organisation pour l’interdiction des armes chimiques – Conseil exécutif	Quatre-vingt-cinquième session	Juillet	La Haye
36.	Commission préparatoire de l’Organisation du Traité d’interdiction complète des essais nucléaires – Groupe de travail B et consultations officielles/réunions d’experts	Quarante-neuvième session	28 août-8 septembre	Vienne
37.	OMT – Assemblée générale	Vingt et unième session	Août	À déterminer
38.	AIEA – Conseil des Gouverneurs		11-15 septembre	Vienne
39.	FIDA – Conseil d’administration	121 ^e session	11-15 septembre	Rome
40.	AIEA – Conférence générale		18-22 septembre	Vienne
41.	OACI – Comité	212 ^e session	18 septembre-6 octobre	Montréal (Canada)
42.	AIEA – Conseil des Gouverneurs		25 septembre	Vienne
43.	OMPI – Assemblées des États membres		Septembre/octobre	Genève
44.	Commission préparatoire de l’Organisation du Traité d’interdiction complète des essais nucléaires – Groupe consultatif	Quarante-neuvième session	2-5 octobre	Vienne
45.	UPU – Conseil d’administration		9-27 octobre	Berne
46.	Commission préparatoire de l’Organisation du Traité d’interdiction complète des essais nucléaires – Groupe de travail A et consultations officielles/réunions d’experts	Cinquante-deuxième session	16-18 octobre	Vienne

<i>Organe</i>	<i>Réunion ou session</i>	<i>Dates (2017)</i>	<i>Lieu de réunion</i>
47. OIT – Conseil d’administration et commissions du Conseil	331 ^e session	26 octobre-9 novembre	Genève
48. OACI – Conseil	212 ^e session	30 octobre-17 novembre	Montréal (Canada)
49. FMI/Banque mondiale – réunions annuelles conjointes des Conseils des Gouverneurs	Réunions d’automne	Octobre	Washington
50. Organisation pour l’interdiction des armes chimiques – Conseil exécutif	Quatre-vingt-sixième session	Octobre	La Haye
51. UNESCO – Conseil exécutif	202 ^e session	Octobre	Paris
52. OMT – Conseil exécutif		Octobre/novembre	À déterminer
53. OMT – Conseil exécutif		Octobre/novembre	À déterminer
54. Commission préparatoire de l’Organisation du Traité d’interdiction complète des essais nucléaires	Quarante-neuvième session	6-8 novembre	Vienne
55. AIEA – Conseil des Gouverneurs, Comité de l’assistance et de la coopération techniques		20-22 novembre	Vienne
56. AIEA – Conseil des Gouverneurs		23-24 novembre	Vienne
57. Conférence des États parties à la Convention sur l’interdiction des armes chimiques	Vingt-deuxième session	27 novembre-1 ^{er} décembre	La Haye
58. ONUDI – Conférence générale	Dix-septième session	27 novembre-1 ^{er} décembre	Vienne
59. OMI – Assemblée	Trentième session	Novembre	Londres
60. OMI – Conseil	119 ^e session	Novembre	Londres
61. UNESCO – Conseil exécutif	203 ^e session	Novembre	Paris
62. UNESCO – Conférence générale	Trente-neuvième session	Novembre	Paris
63. FAO – Conseil	158 ^e session	4-8 décembre	Rome
64. FIDA – Conseil d’administration	122 ^e session	11-15 décembre	Rome
65. Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale		À déterminer	La Haye
66. Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale – Commission du budget et des finances		À déterminer	La Haye
67. Conférence organisée pour faciliter l’entrée en vigueur du Traité d’interdiction complète des essais nucléaires		À déterminer	Vienne/New York